

Affaires indiennes et du Nord Canada

1978-1979

Rapport annuel

(c) Publié avec l'autorisation de
l'hon. Jake Epp, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1979.
QS-3205-000-BB-A1
No de catalogue : R1-1979
ISBN 0-662-50589-1

Table des matières

Introduction
Programme de Parcs Canada
Introduction
Politique de Parcs Canada
Programme d'immobilisations de Parcs Canada
Conférence nationale des directeurs de parcs
Des parcs conçus pour les gens
Bourses d'études de Parcs Canada
Parcs nationaux
Centenaire d'un parc national
Projets de nouveaux parcs
Administration des lotissements urbains Étude Gentilcore
Zonage des parcs nationaux
Participation des Autochtones
Programmes de diffusion
Région de l'Ouest
Région des Prairies
Projets de parcs dans le Nord
Région de l'Ontario
Région du Québec
Région de l'Atlantique
Plans de gestion
Parcs et lieux historiques nationaux
Région de l'Ouest
Région des Prairies
Région de l'Ontario
Région du Québec
Région de l'Atlantique
Accords au sujet de la récréation et de la conservation
Nouveaux accords
Accords existants Études de planification
Séminaire Canada - États-Unis sur les voies navigables historiques
Convention pour le patrimoine mondial
Autres activités internationales
Programme des Affaires indiennes et inuit
Introduction Éducation
Soutien opérationnel et administration locale
Logement
Développement économique et emplois
Fonds d'aide à l'économie des Indiens
Prêts garantis
Subventions et contributions
Réévaluation et processus d'amélioration des opérations
Développement socio-économique
Réserves et fidéicommiss
Terres
Registre des terres indiennes
Gestion de l'immobilier et des successions
Effectif des bandes
Dispositions statutaires
Ressources minérales et autres des Indiens

Projets spéciaux

Groupe des orientations, de la recherche et de l'évaluation

Orientations
Recherche
Financement de la recherche
Recherche historique et étude des traités Évaluation des programmes
Consultations tripartites
Bureau des revendications des Autochtones
Introduction
Revendications globales
Labrador
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Québec
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Dénés et Métis
Inuit
Inuvialuit
Revendications particulières
Maritimes
Ontario
Prairies
Droits fonciers en suspens découlant d'un traité
Autres revendications dans les Prairies
Colombie-Britannique
Programme des Affaires du Nord
Introduction Évolution constitutionnelle Éducation
Formation professionnelle et éducation post-secondaire
Développement social et culturel
Développement économique
Conférence économique de Hay River
Ententes générales de développement
Commission d'énergie du Nord canadien
Caisse de prêts des Inuit
Coopératives de l'Arctique
Caisse de prêts aux petites entreprises
Environnement du Nord
Protection de l'environnement
Gestion des ressources renouvelables
Gestion des ressources non renouvelables
Pétrole et gaz
Mines
Pipelines du Nord
Transports et communications
Recherche sociale dans le Nord
Programme de l'Administration
Introduction
Finances et services professionnels
Méthodes de gestion
Systèmes d'information
Traitement des données
Services de conseil en gestion
Services administratifs

Vérification interne
Génie et architecture
Comptabilité du Ministère
Planification et analyse des ressources
Personnel
Politique générale
Bureaux régionaux

Introduction

Au cours de l'année financière 1978-1979, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a cherché à offrir aux Canadiens, et en particulier aux Autochtones et aux habitants du Nord, de plus grandes possibilités de décider eux-mêmes de leur avenir.

Comme par le passé, les Autochtones ont insisté pour contrôler l'administration de leurs propres affaires et ont demandé le règlement des griefs de longue date. Des progrès ont été accomplis dans les domaines du développement social et économique et de l'évolution politique du Nord. Le réseau des parcs nationaux a été agrandi et amélioré afin d'assurer au public la jouissance du patrimoine naturel et historique du Canada pour les années à venir.

Un des faits marquants de l'année 1978-1979 a été la signature par le gouvernement d'un accord de principe avec le Comité d'étude des droits des Autochtones, qui représente quelque 2 000 Inuit de l'Arctique de l'Ouest. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les entretiens ont porté sur les mesures à adopter en vue de réformer le cadre constitutionnel des Territoires et, au Yukon, le mandat du commissaire nouvellement nommé a été modifié afin de refléter la plus grande autonomie de l'administration locale.

Le projet de modification de la Loi sur les Indiens, inchangée depuis le début des années 1950, constituait également un des faits saillants de l'année. Le Ministère a continué à renoncer à l'administration et à la direction des projets indiens et inuit et a cherché plutôt à les appuyer; il a également encouragé la participation des Autochtones à la prise de décisions, particulièrement dans les domaines de l'éducation, du développement économique et du logement.

Pour ce qui est du Programme de Parcs Canada, chargé de préserver le patrimoine naturel et humain du pays, il convient d'attirer l'attention sur l'approbation, par le cabinet, d'un nouveau document de politique d'une grande portée. Des consultations publiques intenses ont précédé cette approbation, le gouvernement ayant reçu plus de 120 mémoires. Ce document constitue la clé à long terme qui aidera les Canadiens à comprendre l'évolution des milieux naturels et historiques.

A compter de l'an prochain, le Programme de Parcs Canada ne figurera plus dans le Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. A la suite de l'élection générale de mai 1979, Parcs Canada est devenu la responsabilité du ministre de l'Environnement.

Le présent rapport annuel décrit les événements, les mesures et les affectations qui ont permis au Ministère de s'acquitter de son mandat au nom de tous les Canadiens.

Résumé financier

État comparatif des dépenses et des recettes pour les années financières se terminant les 31 mars 1978 et 1979 (en millions de dollars).

Dépenses et recettes budgétaires	1977-1978	1978-1979	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement
Administration	23.4	24.2	0.8
Affaires indiennes et inuit	268.4	288.4	20.0
Affaires du Nord	50.4	42.6	(7.8)
Parcs Canada	98.7	107.9	9.2
Dépenses en immobilisations
Affaires indiennes et inuit	115.7	118.4	2.7
Affaires du Nord	36.2	29.8	(6.4)
Parcs Canada	82.6	84.5	1.9
Subventions, contributions et autres paiements de transfert
Administration	0.6	1.4	0.8
Affaires indiennes et inuit	259.3	272.8	13.5
Affaires du Nord	234.5	256.2	21.7
Parcs Canada	0.2	1.5	1.3
Dépenses budgétaires totales	1 170.00	1 227.7	57.7
Recettes
Administration	18.8 *	16.3 *	(2.5)
Affaires indiennes et inuit	7.2	9.9	2.7
Affaires du Nord	15.1	20.2	5.1
Parcs Canada	11.5	13.0	1.5
Recettes totales	52.6	59.4	6.8
État comparatif des comptes non budgétaires pour les années financières se terminant les 31 mars 1978 et 1979 (en millions de dollars).
Dépenses non budgétaires	1977-1978	1978-1979	Augmentation ou (diminution)
Prêts, investissements, avances, etc.
Affaires indiennes et inuit	0.3	8.9	8.6
Affaires du Nord	4.3	1.6	(2.7)
Dépenses non budgétaires totales	4.6	10.5	5.9
[* Représente les recettes provenant de la Commission d'énergie du Nord canadien.]			

Programme des Affaires indiennes et inuit

Introduction

Le Programme des Affaires indiennes et inuit aide les Indiens et les Inuit, soit 302 749 Indiens et 7 550 Inuit, à participer aux prises de décision grâce à leurs conseils de bandes et à leurs associations. Le Programme aide également les Indiens à réaliser leurs aspirations culturelles, économiques et sociales au sein de la société canadienne. Ces préoccupations constantes font partie intégrante du rôle changeant du Ministère et l'accent, longtemps mis sur l'administration et la direction, porte plutôt maintenant sur l'appui et le soutien.

Au cours de la dernière année, on s'est occupé à mettre sur pied une forme d'administration autonome indienne reposant sur la volonté des Indiens de répondre de leur propre développement économique et social, de leur épanouissement culturel et de leur évolution politique.

Les changements apportés dans l'administration des programmes ont eu pour résultat une plus grande délégation de responsabilités aux bandes. Ainsi, aujourd'hui, un nombre de celles-ci gèrent virtuellement tous les programmes du Ministère y compris, entre autres, les services d'instruction offerts aux Indiens et les grands projets de construction dans les réserves.

Cette mainmise administrative par les Indiens a été appuyée par la cession de fonds par le biais des versements aux bandes qui, au cours de l'année financière 1978-1979, se chiffraient à 195 millions de dollars. Un financement de base (devant couvrir les coûts d'administration de base des programmes) est également accordé aux bandes afin qu'elles puissent mettre sur pied leurs propres structures et mécanismes administratifs internes pour appuyer ces programmes et assurer leur mise en oeuvre.

De plus, de nouvelles dispositions relatives aux versements permettent aux bandes de transférer les fonds d'un programme à l'autre et prévoient des accords de financement de plusieurs années. Grâce à ces nouvelles dispositions, les conseils de bandes ont de plus grands pouvoirs de planification et de gestion des fonds qu'ils reçoivent et dont ils sont comptables et le contrôle exercé par le Ministère est en quelque sorte plus souple.

Les modifications proposées à la Loi sur les Indiens ont été élaborées en collaboration avec les Indiens et les pourparlers se sont poursuivis au cours de l'année. La mise sur pied d'un cadre statutaire visant la prise de pouvoirs et de responsabilités par les bandes indiennes constitue un thème central des modifications proposées.

Créé en 1974 par un groupe de sept bandes du sud-ouest du Manitoba, le Dakota Ojibway Tribal Council (DOTC) (Conseil tribal des Ojibways du Dakota CTOD) est un exemple de transfert de pouvoir du Ministère aux Indiens. Ces bandes cherchent à renforcer l'administration locale des services et des projets de développement au sein de leur propre collectivité; à assumer la responsabilité de l'exécution des programmes, à planifier et à mettre en oeuvre les

programmes compatibles avec les besoins et aspirations des communautés. Depuis 1975, le CTOD s'est chargé des programmes suivants administrés auparavant par le Ministère : services consultatifs en administration locale, finances des bandes, inspection des logements, prévention des incendies, services de conseils à la communauté, développement économique des bandes et services de conseillers pédagogiques.

Le CTOD négocie actuellement avec le Ministère afin d'obtenir davantage de responsabilités quant à la réalisation de programmes dans les domaines de l'effectif des bandes, du développement social et de l'instruction (postsecondaire). Étant donné la fermeture du centre de services du Ministère à Brandon et le transfert des programmes, le nombre d'employés du gouvernement fédéral a diminué de 28 en 1974 à 3 en 1979. Le personnel du CTOD comprend 39 employés autochtones et non autochtones.

La création en 1978 des commissions scolaires provinciales crise et Kativik en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois serait un autre exemple de ce transfert de programmes.

Les commissaires élus sont d'origine crise et inuit et sont entièrement chargés de l'administration des services d'instruction. Les commissions s'occupent d'environ 4 500 élèves aux niveaux primaire et secondaire, ainsi que de quelque 175 élèves fréquentant des écoles dans d'autres provinces.

Par suite de la création de commissions, 104 enseignants et adjoints d'enseignement fédéraux ont été mutés à la commission scolaire crise. Soixante-cinq p. 100 des enseignants engagés par la commission sont Cris et 60 p. 100 des 110 employés enseignant à la commission Kativik sont inuit.

Éducation

Les objectifs énoncés dans la déclaration de principe de 1972 de la Fraternité des Indiens du Canada intitulée «Les Indiens, maîtres de leur éducation» ont été adoptés en 1973 par le Programme comme politique sur l'éducation. Le document soulignait l'importance de la responsabilité des parents et de l'administration locale. Actuellement, 104 agglomérations indiennes gèrent leurs propres écoles locales grâce à des fonds fédéraux et la plupart des autres bandes administrent leurs propres programmes d'éducation à des niveaux variés.

Au cours de 1978-1979, 34 401 élèves étaient inscrits dans des écoles fédérales et de bandes et 40 513, dans des écoles provinciales et privées, soit un total de 74 914 élèves du jardin d'enfants au secondaire.

Les programmes de jardins d'enfants ont connu une croissance continue dans les agglomérations où ils sont en demande et où le nombre d'élèves les justifient.

Les inscriptions aux niveaux universitaire et collégial s'élevaient à 4 201 et plus de 4 500 étudiants participaient à divers programmes de formation technique. Une aide financière et un service d'orientation ont été offerts aux Indiens et aux Inuit admis à des programmes postsecondaires et professionnels.

Des programmes d'éducation spéciaux ont été mis sur pied en collaboration avec les collèges, les universités et les organisations indiennes. Les principaux programmes visaient les enseignants et les auxiliaires en matière d'éducation; toutefois, des cours de formation spéciaux sont également dispensés dans les domaines tels que le travail social et le service de la police.

Le programme des centres culturels et éducatifs vient en aide à 59 centres cherchant à donner une nouvelle vie à la culture ainsi qu'aux langues indiennes et inuit et à les conserver. Chaque centre est autonome et est dirigé par un conseil de directeurs composé d'Indiens ou d'Inuit chargés de l'administration, de l'élaboration des programmes et de la prestation des services.

Le principal objectif du programme d'éducation du Ministère est d'augmenter dans un proche avenir, la proportion d'Indiens ayant terminé l'école secondaire.

Soutien opérationnel et administration locale

Le Ministère finance et, dans bien des cas, administre au nom des collectivités indiennes une grande variété de programmes et de services locaux.

Un nombre croissant de bandes choisissent d'administrer et de gérer leurs propres programmes locaux. Le Ministère encourage les bandes à gérer ces programmes grâce à des subventions; ces dernières ont augmenté de 4,8 millions de dollars en 1968-1969 à 195 millions de dollars en 1978-1979. Les programmes varient selon les désirs des bandes et peuvent comprendre l'éducation, les services sociaux, les services de police, les installations de base de la collectivité et bien d'autres.

En outre, le Ministère fournit aux conseils de bandes un financement de base pour payer les émoluments des chefs et des conseillers, les frais nécessaires au fonctionnement des bureaux du conseil, le personnel de soutien et les services qui s'y rapportent. Des fonds sont également versés pour couvrir les frais généraux reliés à l'administration de programmes individuels gérés localement.

Logement

Les Inuit et les Indiens inscrits bénéficient d'une aide au logement.

Les Indiens qui vivent dans les réserves peuvent obtenir un logement grâce au programme de logement subventionné. Au cours des sept dernières années, ce programme a rendu possible la construction de près de 14 000 maisons et la rénovation de 18 000 autres; une somme totale de 190 millions de dollars a été affectée à cette fin. En 1978-1979, on évaluait le nombre de nouvelles maisons construites et de maisons rénovées à 2 300 et à 6 500 respectivement.

Le programme de logement dans les réserves permet aux Indiens qui occupent un emploi permanent de recevoir, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des prêts dont le Ministre se porte garant. En 1978-1979, 68 maisons ont été construites et 78, rénovées, et le Ministre a garanti des prêts pour un montant de 1,7 million de dollars. Au cours d'une période de 6 ans se terminant en mars 1979, 400 maisons ont été construites et 101, rénovées, et le Ministre s'est porté garant d'un montant de 7,9 millions de dollars.

Au cours de cette même période, 621 maisons ont été construites grâce aux prêts accordés aux bandes pour leurs projets et le Ministre a garanti ces prêts s'élevant à 11,9 millions de dollars. En 1978-1979, 167 maisons ont été construites pour un montant de 4 millions de dollars garantis par le Ministre.

En septembre 1977, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé une nouvelle politique de logement pour les Indiens qui vivent dans les réserves. En vertu de cette nouvelle politique, les sources de financement du Ministère, de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada sont réunies. En outre, les particuliers et les bandes indiennes fournissent une participation sous forme monétaire ou de travail. En 1978-1979, des études ont été poursuivies en vue de clarifier la politique et de coordonner la réalisation des programmes de logement. Les particuliers, ainsi que les bandes, participent au processus de consultation, à la conception et à la construction des maisons dans les réserves.

Les Indiens vivant hors des réserves et pouvant donner la preuve d'un emploi permanent sont admissibles à un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement, remboursable et de première hypothèque, ainsi qu'à un prêt du Ministère, non remboursable et de deuxième hypothèque. Depuis 1967, quelque 2 339 maisons ont été achetées, ce qui représente 19,1 millions de dollars en deuxième hypothèque. En 1978-1979, 188 maisons ont été achetées, ce qui représente un montant de 1,8 million de dollars d'emprunts en deuxième hypothèque.

Développement économique et emplois

Fonds d'aide à l'économie des Indiens

Grâce au Fonds d'aide à l'économie des Indiens (FAÉI) institué en 1970, le Ministère aide les Indiens à créer des emplois et des débouchés propres à leur assurer des revenus en fournissant des capitaux aux entreprises indiennes et aux Indiens. Un aspect important du fonds consiste à faire participer les Indiens à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes économiques.

Grâce au FAÉI, 814 emplois ont été créés ou maintenus en 1978-1979 dans les domaines tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, le piégeage, la construction, les biens immobiliers, l'industrie, les transports, les communications et les activités de vente en gros ou au détail.

Prêts garantis

Au cours de 1978-1979, le Programme des Affaires indiennes et inuit a approuvé 313 prêts représentant une valeur totale de 3,8 millions de dollars et a garanti, en tout ou en partie, des prêts obtenus auprès des sources de prêts habituelles, pour une valeur totale de 11,1 millions de dollars.

Subventions et contributions

En 1978-1979, le Ministère a également favorisé la mise sur pied d'entreprises indiennes telles que le Manitoba Indian Agricultural Program (programme agricole des Indiens du Manitoba) en leur versant des contributions s'élevant à 20,1 millions de dollars. Pour aider les Indiens à mettre sur pied leurs propres entreprises, le Ministère a fourni des services professionnels et techniques.

Réévaluation et processus d'amélioration des opérations

L'année 1978-1979 était la deuxième année d'un processus d'une durée de trois ans, destiné à réévaluer le programme de développement économique des Indiens.

Cette réévaluation comportait une analyse détaillée de chaque projet entrepris par les Indiens grâce au FAÉI. Une telle analyse a entraîné une stabilisation du fonds, planifiée sur une période de 3 ans. L'objectif visé est soit de garder des projets, certains d'entre eux pouvant nécessiter des changements importants tant au niveau de leur structure que de leur financement, soit de les abandonner. Le Ministère continue à financer de nouveau et à restructurer les projets valables tout au long de ce processus.

En général, cette étude a permis de conclure que les méthodes traditionnelles de développement ont imposé des techniques non appropriées aux entreprises et aux collectivités indiennes. Elle a également prouvé qu'il était souvent nécessaire d'accorder des subventions pour une période de temps indéfinie pour que les entreprises indiennes prospèrent et que les gestionnaires acquièrent de l'expérience.

Développement socio-économique

On élabore actuellement une nouvelle méthode de développement socio-économique des Indiens qui rassemble et redistribue les ressources du Programme et qui utilise plus efficacement les ressources des autres ministères et organismes. L'élaboration de cette nouvelle méthode se fait tout en respectant le cadre des modifications proposées à la Loi sur les Indiens ainsi que la structure politique de la communauté indienne. On tient également compte des négociations tripartites en cours entre les gouvernements fédéral, provinciaux et les associations indiennes, ainsi que de la gestion financière et de la structure administrative du Programme des Affaires indiennes et inuit.

En avril 1978, M. Jack Beaver a été nommé au poste de conseiller spécial auprès du Ministre et du président de la Fraternité des Indiens du Canada. M. Beaver et son comité ont entrepris un examen détaillé du développement économique des Indiens afin de présenter des commentaires sur les lignes de conduite et les programmes du Ministère et sur l'efficacité avec laquelle les buts fixés sont atteints.

Réserves et fidéicommiss

La Direction générale des réserves et des fidéicommiss veille au respect des obligations contractées en vertu des traités et à celui des autres obligations de fidéicommissaire concernant les terres, les fonds et l'effectif des bandes.

Elle administre les articles de la Loi sur les Indiens qui ont trait aux élections, aux référendums, aux statuts administratifs et aux terres; elle offre aussi des conseils dans les domaines de la gestion et des affaires, en réponse aux demandes provenant des conseils de bandes relatives à l'exploitation de leurs ressources minières.

Terres

La Direction générale des terres administre les terres de la Couronne réservées à l'usage et au bénéfice des bandes indiennes. La Loi sur les Indiens est le statut principal en vertu duquel sont régies les activités de la Direction générale. D'autres règlements, telle la Loi sur les concessions de terres publiques, ont également des répercussions sur les activités de la Direction générale.

En 1978-1979, la Direction générale a administré quelque 6,5 millions d'acres comptant 2 233 réserves où vivent environ 572 bandes.

Registre des terres indiennes

Le Service du registre des terres indiennes, chargé de la tenue, de la protection et de la diffusion des dossiers d'intérêt juridique concernant les terres des réserves, a enregistré quelque 6 000 transactions en 1978-1979, touchant tant les intérêts des Indiens que ceux des non-Indiens. Les quelque 100 000 actes originaux consignés dans le registre représentent les intérêts juridiques connus dans les terres indiennes : ces actes sont complétés par une vaste documentation gardée dans une bibliothèque contenant plus de 60 000 plans qui servent de pièces justificatives aux actes juridiques enregistrés. La garde confidentielle des testaments de 6 000 Indiens constitue également une partie du service du registre.

Le service du registre des terres indiennes a entrepris, de concert avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des études préliminaires des cadastres relatives au concept de la délimitation des terres. On a commencé à examiner la possibilité d'appliquer à l'administration foncière un système automatisé de mémorisation et de récupération des renseignements. Les résultats de ces deux études faciliteront l'administration des terres pour les Indiens.

Au cours de l'année 1978-1979, on a fait des recherches et des vérifications quant aux titres de 12 000 pièces ou bandes de terre dans le cadre de l'entente foncière conclue avec l'Ontario en 1924. Des discussions tripartites (entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les associations indiennes) sont actuellement en cours afin de dresser la liste de tous les intérêts indiens non abrogés dans les terres déjà cédées pour être mises en vente. Cette liste sera incluse dans la révision proposée de la Loi de 1924 sur les ententes foncières conclues avec l'Ontario.

Gestion de l'immobilier et des successions

Les discussions et les négociations tenues avec les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Saskatchewan sont maintenant arrivées au point où l'on s'attend à ce que des ententes et des lois accordent au Ministère environ 2,5 à 3 millions d'acres supplémentaires de terres pour l'usage et le bénéfice des Indiens.

Avec la décentralisation et l'administration croissante des successions par les membres des familles, le rôle de l'administration centrale se borne maintenant à appuyer les bureaux régionaux. En 1978-1979, la région de l'Alberta a assumé la responsabilité de toutes les fonctions de délégation et d'homologation pour les terres relevant de sa compétence et les Territoires du Nord-Ouest ont accepté d'aider le Ministère à administrer les successions indiennes dans son territoire.

Effectif des bandes

Il incombe à la Division de l'effectif des bandes d'administrer un certain nombre de programmes dont la plupart découlent des diverses obligations statutaires liées à la Loi sur les Indiens. Ces obligations portent notamment sur le fait de déterminer quelles sont les personnes qui ont le droit d'être inscrites au titre d'Indien et de faire partie de l'effectif d'une bande indienne ainsi que sur la tenue d'un registre permanent des personnes admissibles au statut d'Indien. Cette Division s'occupe aussi des Indiens qui voudraient être émancipés; de l'administration des fonds de fiducie des mineurs émancipés et des enfants indiens adoptés par des non-Indiens; ainsi que de la cueillette et de la codification des données relatives à la population indienne afin qu'elles puissent être versées à l'ordinateur.

L'an dernier, 22 000 modifications ont été apportées au registre des Indiens et 46 demandes d'émancipation ont été étudiées. En vertu d'un programme mis en place en 1970, l'administration des fonctions liées à l'effectif des bandes est passée des bureaux de district aux bureaux des bandes. Jusqu'à maintenant, ces fonctions sont acquittées par 111 bandes représentant environ 20 p. 100 du nombre total des bandes indiennes et 35 p. 100 de tous les Indiens inscrits.

Les Autochtones de Terre-Neuve et du Labrador ne sont pas considérés comme Indiens inscrits en

vertu de la Loi sur les Indiens. En réponse aux demandes d'inscription, le Ministère a créé des comités consultatifs chargés d'étudier les propositions de constitution en bande indienne des groupes autochtones de North West River et de Davis Inlet (Labrador) et de Conne River (Terre-Neuve). Les décisions relatives à la constitution en bande de ces collectivités sont prévues pour 1979-1980.

Dispositions statutaires

Il incombe à la Division des dispositions statutaires, dans son rôle de fidéicommissaire, de gérer les fonds des Indiens, ainsi que les prêts aux bandes, et de s'acquitter des tâches administratives, liées aux responsabilités du gouvernement, découlant des traités; le 31 mars 1979, le montant total des fonds des bandes était de \$177 847 070, dont \$153 135 778 appartenaient aux bandes de l'Alberta.

La Division joue également le rôle de conseiller quant aux statuts administratifs et aux règlements des conseils de bandes indiennes et applique les règlements découlant des articles de la Loi sur les Indiens. Ces articles ont trait aux élections des conseils de bandes, aux référendums, à la circulation dans la réserve, aux réunions du conseil, etc. En 1978-1979, la Division a étudié 78 statuts administratifs, 198 élections de bande et 32 appels d'élection. La Division est aussi chargée du fusionnement ou du partage des bandes indiennes, de l'administration des nominations statutaires telles que celles des commissaires aux assermentations ainsi que celles des officiers d'élection et du financement de certains appels devant les tribunaux au sujet des questions pouvant avoir trait à des droits découlant des traités ou autres.

Ressources minérales et autres des Indiens

La Division des ressources minérales des Indiens s'occupe des activités liées aux ressources renfermées dans les terres indiennes. Il s'agit du pétrole, du gaz, des minerais métalliques et non métalliques, des minéraux structuraux, du sable, du gravier, des nappes d'eau souterraines mais aussi du bois sur pied.

La Division offre aux bandes des conseils, des directives et de l'aide dans les domaines de la négociation, de la documentation, de l'administration et du contrôle des ententes régissant l'exploration, l'exploitation ainsi que la production de leurs ressources minérales. En ce qui concerne les marchés relatifs au pétrole et au gaz, elle contrôle et recueille les paiements de redevances et procède régulièrement à des ventes de permis et de baux pour l'exploitation d'hydrocarbures dans les terres indiennes.

Les bureaux de Calgary et de Toronto favorisent l'exploitation minière dans les terres indiennes en mettant au point un processus de communication, de consultation et de collaboration avec les bandes, les conseils, les districts et les régions relevant du Ministère ainsi que les industries minières concernées. En réponse aux demandes des bandes, des études et

des évaluations sur la présence de minéraux dans les terres indiennes sont menées afin de déterminer les ressources possibles et les avantages économiques. Étant donné les ressources pétrolières et gazières de l'Alberta, les recettes des Indiens se chiffrent maintenant à plus de 100 millions de dollars par année, ce qui représente environ 20 fois le montant de ce qu'ils recevaient il y a 10 ans.

Projets spéciaux

La Division des projets spéciaux est chargée de résoudre les questions particulières et complexes ayant trait aux terres. En 1978-1979, la Division a délimité 31 questions de première importance et en a réglé 17.

Groupe des orientations, de la recherche et de l'évaluation

Le Groupe des orientations, de la recherche et de l'évaluation, en consultation avec les Indiens, assure la direction, l'administration de même que le contrôle en vue de l'évaluation et de l'élaboration d'une politique nationale; il examine les programmes existants et définit les critères d'évaluation des programmes proposés; il entreprend des recherches et apporte son concours à des études sur la politique et sur les programmes ainsi que sur le processus de règlement des revendications foncières; enfin, il se penche sur les questions prioritaires d'intérêt commun avec les gouvernements provinciaux et les associations indiennes.

Orientations

Au cours de l'année 1978-1979, la principale activité de la Direction des orientations concernait le processus de révision de la Loi sur les Indiens. Des documents de travail sur le gouvernement indien, l'éducation, la cession des terres, l'effectif des bandes et le caractère anachronique de certains articles de la Loi actuelle, ont été rédigés et distribués aux collectivités indiennes et à leurs chefs. Ces documents ont entraîné des discussions qui se poursuivent encore.

La Direction a également participé à l'élaboration de prises de position qui ont mené à la signature d'un protocole conclu avec le gouvernement des États-unis au sujet de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. La Direction a de plus travaillé à l'ébauche d'une Loi sur les Cris en accord avec les Indiens, les Inuit et le gouvernement du Québec.

Recherche

Créée en 1978, la Direction de la recherche se charge de mener des recherches sur des missions d'étude, accordées souvent à contrat, afin d'établir et de maintenir un centre de données liées à ce domaine, de fournir une aide, en analyse et en recherche, pour l'élaboration du choix d'orientations. Parmi les questions où la Direction exerce son activité, mentionnons : compétences ainsi qu'institutions locales et régime foncier; attitudes des non-Indiens envers les

Indiens; étude des répercussions et des possibilités d'application des clauses du règlement sur les revendications foncières. Des rapports d'étude concernant ces sujets ont été terminés et distribués aux associations indiennes, ainsi qu'aux administrateurs et aux scientifiques intéressés. Un examen des méthodes permettant de recueillir des données à caractère social, au sein du Programme des Affaires indiennes et inuit, a été achevé, ainsi qu'une analyse des données sociales se rapportant aux consultations tripartites sur les programmes et les services offerts aux Indiens inscrits.

Financement de la recherche

Au cours de l'année financière 1978-1979, la Division du financement de la recherche a versé, et géré, un montant de \$2 229 000 en contributions comptables à des associations indiennes régionales et provinciales afin de leur permettre de mener des recherches sur les revendications foncières particulières au nom de leurs bandes; un montant de \$2 659 110 sous forme de prêts, à des réclamants autochtones pour leur permettre de négocier, avec le gouvernement, des revendications foncières particulières ou globales; un montant de \$1 070 000 sous forme de contributions comptables, pour que les Indiens puissent faire des consultations sur la révision de la Loi sur les Indiens.

Recherche historique et étude des traités

En 1978-1979, le Centre de la recherche historique et de l'étude des traités a offert un vaste choix de services de recherche historique aux fonctionnaires du Ministère et aux groupes de recherche autochtones. La plupart des 750 demandes provenant de l'extérieur du Ministère venaient de bandes indiennes et d'associations de recherche autochtones. Les services de recherche ont surtout favorisé des études sur des enquêtes concernant les revendications foncières des Autochtones. De plus, le Centre s'est lancé dans un projet qui lui permettra d'offrir de la documentation et des dossiers historiques sur des questions de politique à toutes les parties travaillant au processus de révision de la Loi sur les Indiens. Ce document intitulé *The Historical Development of the Indian Act*, qui a paru en août 1978, était le premier d'une série de dossiers devant être publiés.

Évaluation des programmes

Le rôle de la Direction de l'évaluation des programmes est de doter le Ministère d'un mécanisme permettant de juger de l'efficacité des programmes. La direction entreprend, coordonne et gère les ressources et les méthodes qui permettront l'évaluation des programmes; elle aide les gestionnaires à prendre des décisions, à élaborer une politique, à préparer des programmes et à en prendre la responsabilité; elle établit les objectifs à long terme et permet le développement de techniques et de méthodes d'évaluation

pour le Programme des Affaires indiennes et inuit et les associations indiennes. Cette activité est non seulement destinée à apprécier les programmes existants, mais aussi à fournir les données nécessaires à la planification de nouveaux programmes.

Les Indiens sont consultés avant la mise en application d'un plan de cueillette de données sur le terrain et participent habituellement aux évaluations en cours. Dans le cas, entre autres, de l'étude menée en Ontario sur les services sociaux, on a intégré au projet de recherches une participation totale et continue des Indiens à l'évaluation et à la planification. Dans ce projet, quatre associations provinciales indiennes participent à l'étude de la prestation des services sociaux.

Au cours de l'année 1978-1979, quelque 40 projets ont été évalués, ce qui représente environ 20 p. 100 du budget du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Les domaines prioritaires étaient les suivants : l'assistance sociale, l'éducation et le programme d'immobilisations. Des méthodes d'évaluation appropriées sont élaborées pour tous les secteurs d'activités importants et elles font partie d'un plan national d'évaluation.

Consultations tripartites

En septembre 1978, le gouvernement fédéral créait, au sein du Ministère, la Direction des consultations tripartites en réponse aux pressions répétées émanant des provinces et des associations indiennes qui voulaient entreprendre avec le gouvernement fédéral des consultations tripartites sur une variété de sujets. De nombreuses discussions, maintenant en cours, portent sur un nouvel examen en profondeur des responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine des services sociaux offerts aux Indiens, qu'il soit question de santé, d'assistance sociale, d'éducation, de services financiers ou juridiques.

Les mécanismes des consultations tripartites varient d'une province à l'autre selon les positions prises par chaque gouvernement provincial et par les associations indiennes en ce qui a trait aux services provinciaux offerts aux Indiens. Les questions habituelles vont des accords généraux couvrant tous les domaines du Programme à une nouvelle négociation d'accords précis du Programme, tels que ceux portant sur les services de la police, les services sociaux et bien d'autres.

En Ontario, le Comité des Indiens de l'Ontario a été créé pour faciliter les consultations tripartites; par la suite, le processus de médiation Grassy Narrows/Whitedog a été entamé pour entreprendre le règlement de questions importantes toujours en suspens. Au Manitoba et à Terre-Neuve, des accords sur les services généraux ont été étudiés. En Alberta, des négociations ont été menées avec la bande des Pieds-noirs sur la possibilité d'étendre les services sociaux aux membres de la bande vivant dans les réserves.

Programme des Affaires indiennes et inuit

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1978-1979 (en milliers de dollars).

Par crédit	...
Dépenses de fonctionnement	545 257
Dépenses en immobilisations	118 386
Contributions aux régimes de prestations des employés	12 019
Rentes versées aux Indiens	757
Contributions relativement au projet de développement de la baie James	3 221
Total	679 640
Recettes	9 913

Par activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en immobilisations	Total
Administration	50 212	2 028	52 240
Politique, recherche et évaluation	6 477	-	6 477
Éducation	231 898	34 136	266 034
Affaires communautaires	215 759	82 222	297 981
Progrès économique des Indiens et des Inuit	44 889	-	44 889
Contributions aux régimes de prestations des employés	12 019	-	12 019
Total	561 254	118 386	679 640

Répartition des dépenses du Programme	...
Salaires	114 718
Frais généraux de fonctionnement	182 454
Dépenses en immobilisations	109 665
Subventions et contributions	272 803
Total	679 640

Résumé financier

Dépenses et recettes budgétaires	1977-1978	1978-1979	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	508 699	545 257	36 558
Dépenses en immobilisations	115 690	118 386	2 696
Contributions aux régimes de prestations des employés	10 935	12 019	1 084
Rentes versées aux Indiens	700	757	57
Contributions relativement au projet de développement de la baie James	7 411	3 221	(4 190)
Recettes	7 167	9 913	2 746

Programme des Affaires indiennes et inuit

Subventions, contributions et autres paiements de transfert, par activité, pour l'année financière 1978-1979 (en milliers de dollars).

Subventions	...
Administration	...
Rentes versées aux Indiens	757
Education	...
Subventions à des particuliers ou à des organisations pour l'avancement des cultures indienne et inuit	311
Affaires communautaires	...
Subventions pour assurer des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique, y compris l'autorisation de verser les fonds ainsi consentis aux comptes de fiducie à raison de tant par personne	100
Progrès économique des Indiens et des Inuit	...
Subventions aux organisateurs d'expositions, à d'autres organisations et à des particuliers, afin d'encourager les entreprises économiques, artisanales et agricoles	1 336
Subventions totales	2 504
Contributions	...
Administration	...
Contributions à des associations et à des bandes indiennes	1 745
Politique, recherche et évaluation	...
Contributions à des revendicateurs indiens - Revendications particulières	3 587
Éducation	...
Contributions à des conseils de bande et à des associations indiennes	67 229
Contributions pour des emplois d'été pour les jeunes	2 574
Affaires communautaires	...
Contributions pour favoriser l'auto-administration locale et les améliorations d'ordre municipal et, conformément à des accords conclus avec des gouvernements provinciaux, contributions relativement à la prestation de services de bien-être social et d'autres services	138 459
Contributions relativement au projet de développement de la baie James	3 220
Progrès économique des Indiens et des Inuit	...
Contributions à des gouvernements provinciaux et à des associations indiennes	19 482
Fonds de stabilisation	2 129
Contributions totales	238 425
Autres paiements de transfert	...
Affaires communautaires	...

Aide générale aux Indiens, aux Inuit et aux non-Indiens résidant dans des réserves	31 874
Total des autres paiements de transfert	31 874
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	272 803

Introduction

Les revendications des Autochtones ne constituent pas un phénomène nouveau. Depuis plusieurs années déjà, les groupes autochtones présentent leurs griefs aux divers ordres de gouvernement du Canada.

Toutefois, en 1970, le gouvernement fédéral a commencé à financer certains groupes autochtones en vue de leur permettre d'étudier leurs droits et leurs revendications. A la fin de mars 1979, le gouvernement fédéral leur avait versé 17,1 millions de dollars sous forme de subventions et de contributions à justifier, ainsi que 23,5 millions de dollars en prêts, afin que ces groupes puissent entreprendre des recherches sur les traités et d'autres droits fondés sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres et formuler par la suite leurs revendications et en négocier le règlement.

La politique du gouvernement relative aux revendications, annoncée le 8 août 1973 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, reconnaissait officiellement pour la première fois l'existence des revendications «globales», tout en réaffirmant l'engagement du gouvernement à régler les revendications «particulières».

Les revendications globales sont fondées sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres par des groupes autochtones dans les régions où les droits des Autochtones n'ont pas été annulés par un traité ni supprimés par la loi. Le Nouveau-Québec, le Labrador, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et la plus grande partie de la Colombie-Britannique, constituent les principales régions qui font l'objet des revendications globales.

La politique de 1973 reconnaissait également que l'installation des non-Autochtones sur des terres situées dans ces régions s'était faite sans égard aux droits des Autochtones, qu'aucune mesure n'avait été prévue pour compenser l'empiétement graduel sur ces droits et que, trop souvent, les Autochtones n'avaient pu profiter des avantages que l'installation des non-Autochtones avait pu apporter. La politique affirmait par ailleurs que le meilleur moyen d'en arriver à une entente au sujet des revendications globales consistait à négocier un règlement entre le gouvernement et les groupes autochtones intéressés.

Un des principaux objectifs du processus de négociation est de transformer le droit autochtone en avantages concrets et durables dans le cadre de la société contemporaine. Ainsi, les règlements de revendications globales devraient contribuer à promouvoir l'épanouissement culturel et social, ainsi que la croissance économique des Autochtones concernés. Les règlements peuvent comporter plusieurs éléments comme les terres; les indemnités monétaires; les droits de chasse, de pêche et de piégeage; le partage des revenus provenant des ressources et la participation des Autochtones aux administrations locales et régionales. Les avantages financiers et autres sont décrits dans un règlement final qui est mis en vigueur en vertu d'une loi.

Dans le cas des revendications particulières, les Autochtones prétendent que le gouvernement a

dérogé aux traités et à la Loi sur les Indiens. Ces griefs sont généralement soulevés dans des régions autres que celles visées par les revendications globales.

Le Bureau des revendications des Autochtones, créé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1974, représente le gouvernement fédéral lors des négociations des revendications globales et particulières et propose des lignes de conduite relatives à la formulation des revendications et au déroulement des négociations.

Revendications globales

Labrador

En juillet 1978, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien informait l'Association des Inuit du Labrador, qui représente 2 500 Inuit et «colonisateurs blancs» (soit les non-Autochtones qui se sont établis au Labrador avant 1940 et leurs enfants), et l'Association Naskapi-Montagnais-Innu, qui est le porte-parole des Indiens du Labrador, que leurs revendications présentées au nom des Autochtones de ces régions avaient été acceptées. Au même moment, le ministre, M. Faulkner, écrivait au premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador pour expliquer la politique fédérale relative aux revendications et demander la participation du gouvernement provincial aux négociations. Par la suite, les représentants des deux gouvernements se sont rencontrés afin d'élaborer des lignes directrices et d'encourager la province à prendre part aux négociations.

Nouvelle-Écosse

En octobre 1978, le Ministre informait l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse, qui représente environ 5 000 Micmacs, que ses revendications soumises au gouvernement en avril 1977 ne répondaient pas aux critères d'admissibilité précisés dans la politique de 1973, puisque le «droit foncier des Autochtones» qui aurait pu exister en Nouvelle-Écosse a été annulé par les lois adoptées par les divers gouvernements coloniaux et provinciaux.

Nouveau-Québec

En 1978, les négociations avec le Grand conseil des Cris (du Québec) et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec visant des accords de principe séparés sur des droits dans les îles des Territoires du Nord-ouest, situées le long de la côte du Québec dans la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, se sont poursuivies conformément à un engagement pris par le Ministre en novembre 1974. Bien qu'un accord formel ait été conclu avec le Grand conseil des Cris, quant aux modalités de l'accord de principe, le gouvernement attend que l'Association des Inuit du Nouveau-Québec prenne d'autres mesures de sorte que les négociations portant sur un règlement unique puissent continuer. Ces îles constituent une région de chasse et de pêche traditionnelle pour les Cris et les Inuit du Nouveau-Québec et se trouvent généralement dans une zone de 15 milles des côtes du Québec.

Conformément à sa politique sur les revendications, le gouvernement fédéral s'est dit disposé, en 1977, à entreprendre des pourparlers avec des groupes autochtones qui n'étaient pas signataires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, mais qui ont des intérêts dans certaines régions visées par celle-ci. La Convention du Nord-Est québécois, entre les Naskapis de Schefferville et les signataires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, a été signée le 31 janvier et est entrée en vigueur par suite de la promulgation, en avril 1978, d'un décret du conseil et de l'adoption, en juin 1978, d'un projet de loi par l'Assemblée nationale du Québec.

La Convention du Nord-Est québécois reconnaît aux 400 Naskapis des droits et des avantages semblables à ceux accordés aux Cris et aux Inuit en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, y compris une indemnisation de 9 millions de dollars, 126 milles carrés de terres de catégorie 1 à l'usage et au bénéfice exclusifs des Naskapis et 1 600 milles carrés de terres de catégorie 2 où ces derniers jouiront de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. De plus, la Convention prévoit la réinstallation éventuelle du village naskapi à une certaine distance de la région urbaine immédiate de Schefferville. A la suite d'études de faisabilité à ce sujet, la bande prendra une décision.

L'application intégrale des dispositions de la Convention ne sera possible qu'à la fin de la «période de transition», c'est-à-dire quand la bande sera réinstallée, si elle décide de le faire, ou lorsque des terres auront été mises de côté pour l'installation permanente de la bande à l'emplacement actuel. La Con-

vention comprend également des «mesures de transition» qui permettent l'application de plusieurs de ses dispositions au cours de cette période. Ce processus est maintenant en cours de réalisation. Le 29 mars 1978, le gouvernement fédéral a versé sa part de l'indemnisation monétaire des Naskapis, soit 1,3 million de dollars, à une institution financière québécoise qui détiendra les fonds en fiducie jusqu'à ce que la personne morale des Naskapis ait été créée.

Le Programme des Affaires indiennes et inuit du Ministère assume les responsabilités du gouvernement fédéral relatives à la mise en application des divers programmes et dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois adoptée en octobre 1977. Par ailleurs, certains autres ministères fédéraux, notamment Santé et Bien-être Canada ainsi que Pêches et Environnement Canada, s'occupent des questions de la Convention qui les touchent directement.

Colombie-Britannique

Au cours de l'année, les négociations se sont poursuivies entre le Conseil tribal nishga, qui représente quelque 3 500 Indiens de plein droit et Indiens de fait, le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique. Ces réunions faisaient suite aux réponses présentées en janvier 1978 par les gouvernements fédéral et provincial au document initial énonçant la position des Nishgas.

Le gouvernement fédéral a accepté les revendications du Conseil tribal gitksan-carrier et de la bande Kitwancool, à condition que la province de la Colombie-Britannique participe aux négociations. Cependant, cette dernière a refusé jusqu'ici d'entreprendre des négociations au sujet de ces revendications.

Yukon

Après que les négociations de leur revendication originale eurent été suspendues au début de 1978, le Conseil des Indiens du Yukon, qui représente toutes les personnes d'ascendance autochtone yukonaise, a présenté une revendication modifiée au gouvernement, le 20 janvier 1979. Par la suite, des réunions de mise au point qui ont commencé en février 1979 ont eu lieu entre le Conseil et le gouvernement fédéral.

Territoires du Nord-Ouest

Dénés et Métis

Le financement supplémentaire des négociations des revendications foncières, par la nation des Dénés (anciennement la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest) et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, a été suspendu le 1er octobre 1978, aucun progrès réel n'ayant été enregistré au cours de l'année précédente en vue d'en arriver à un accord sur un mécanisme permettant des négocia-

tions conjointes, entre les deux groupes et le gouvernement fédéral, au sujet de leurs revendications qui portent toutes deux sur la vallée du Mackenzie. Le gouvernement fédéral tient à ce qu'il n'y ait qu'un seul règlement pour tous les Autochtones de la région puisqu'ils vivent ensemble dans les mêmes agglomérations, partagent les mêmes ressources et se voient comme «un» peuple.

L'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest qui avait reçu des fonds en 1976 afin d'élaborer une proposition de revendications foncières distincte, a présenté au gouvernement fédéral, en septembre 1977, sa revendication rédigée sous la forme d'un «Projet d'entente sur les objectifs».

La Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest avait soumis au gouvernement, en octobre 1976, une revendication visant à créer une administration séparée pour les Dénés. A la suite des réunions de mise au point qui ont eu lieu le printemps suivant, cette notion a été rejetée par le gouvernement fédéral; en effet, cela risquerait, selon lui, de créer une organisation gouvernementale fondée sur des considérations raciales.

Le premier ministre avait annoncé en août 1977 la nomination de l'honorable C.M. Drury comme représentant spécial de l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce dernier doit soumettre un rapport au premier ministre au sujet des consultations générales entreprises avec les dirigeants du gouvernement territorial, des agglomérations du Nord et des groupes autochtones, et portant sur les mesures à prendre pour étendre et améliorer la représentativité et la responsabilité du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest.

Inuit

Le 10 février 1979, le conseil d'administration de l'Inuit Tapirisat du Canada a fait savoir qu'il avait aboli la Commission des revendications des Inuit parce qu'aucun progrès n'avait été réalisé au sujet des négociations de leur revendication. A l'avenir, l'Inuit Tapirisat assumera de nouveau la pleine responsabilité des négociations avec le gouvernement fédéral et ce, en collaboration avec ses trois associations régionales. Au moment de l'annonce, l'association a déclaré qu'elle entreprendrait immédiatement des négociations intenses qui se poursuivraient jusqu'à la signature d'une entente de principe.

Le 14 décembre 1977, l'ITC a présenté une nouvelle revendication au Ministre à Frobisher Bay. Ce document, énonçant 11 principes généraux considérés comme les points de vue des quelque 12 000 Inuit de l'Arctique de l'Est et du Centre, remplaçait la première revendication, «Nunavut», qui avait été soumise au gouvernement en février 1976 puis retirée en septembre de la même année pour être révisée.

Inuvialuit

Dans la région de l'Arctique de l'Ouest, le gouvernement fédéral et le Comité d'étude des droits des Autochtones (CÉDA) ont signé une entente de principe à Sachs Harbour le 31 octobre 1978 qui établissait le fondement d'un règlement des revendications du CÉDA. Il s'agit là de la première entente à être conclue entre le gouvernement et une organisation autochtone au nord du 60e.

Le 13 mai 1977, le CÉDA avait présenté sa revendication au gouvernement fédéral au nom d'environ 2 500 Inuvialuit (Inuit de l'Arctique de l'Ouest). Le 14 juillet 1978, à la suite de plusieurs mois de négociations intenses, le groupe de travail composé de représentants du CÉDA et du gouvernement a publié un exposé de position conjoint de 106 pages renfermant les éléments du règlement des revendications. Les agglomérations inuvialuit ont alors étudié l'exposé de position conjoint, l'ont ratifié et ont chargé le CÉDA de signer une entente de principe reposant sur l'exposé approuvé. Au cours de cette même période, le cabinet fédéral a donné son approbation à l'exposé.

L'entente de principe a pour but d'équilibrer les intérêts entre les préoccupations et aspirations des Inuvialuit et les préoccupations nationales et territoriales au sujet de l'exploitation des ressources énergétiques et minières dans la région de l'Arctique de l'Ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Revendications particulières

Maritimes

En janvier 1978 et en janvier 1979, le gouvernement fédéral a offert, à la bande de Big Cove (Nouveau-Brunswick) et à la bande Wagmatcook (Nouvelle-Écosse) respectivement, de négocier le règlement de leurs revendications particulières. La bande de Big Cove soutenait qu'on ne s'était jamais convenablement occupé de ses droits sur 400 acres de terres et, en décembre 1978, elle a informé le gouvernement fédéral qu'elle n'accepterait aucune indemnisation monétaire, mais qu'elle désirait que les terres lui soient rendues. Pour sa part, la bande Wagmatcook prétendait qu'une partie de sa réserve avait été illégalement aliénée par le Canada. Les négociations en vue d'en arriver à un règlement de la revendication se sont poursuivies avec la bande au cours de l'année.

Ontario

M. le juge Patrick Hartt a été nommé commissaire de la Commission des Indiens de l'Ontario mise sur pied en septembre 1978. Cet organisme appuie le Conseil tripartite et travaille sous sa direction. Le Conseil, formé en mars 1978 par les chefs indiens de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario et le gouver-

nement fédéral, sert de forum pour discuter les problèmes qui existent entre la population autochtone et les deux ordres de gouvernement.

Outre les questions générales se rapportant au gouvernement et aux Indiens, le mandat de la Commission consiste à faciliter le règlement des revendications particulières présentées aux gouvernements du Canada et de l'Ontario, en faisant office de tierce partie au cours de l'étude des revendications particulières. Les frais seront partagés par les gouvernements fédéral et provincial et les quatre associations indiennes de l'Ontario.

Le Conseil tripartite a prescrit à la Commission de faciliter le règlement de deux revendications particulières présentées au gouvernement du Canada. Au cours de l'année financière, les modalités et lignes de conduite essentielles de l'étude des revendications ont été établies grâce à la collaboration de la Commission, ce qui a permis d'entreprendre l'étude des revendications.

Le 9 janvier 1979, le Bureau des revendications des Autochtones a informé les bandes Big Grassy et Sabaskong que leur revendication de 1977 pouvait être négociée, sous réserve de la participation du gouvernement de l'Ontario. Ces bandes revendiquent le droit à des terres dans la réserve indienne de Little Grassy, située le long du lac des Bois, qui représentent 1 600 acres aliénées sans cession. Le gouvernement fédéral et les revendicateurs attendent la réponse du gouvernement provincial avant d'entamer les négociations.

Au cours de l'année financière, les négociations entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario au sujet de la revendication de la bande Timagami, qui porte sur 4 000 milles carrés de terres près du lac Timagami, n'ont pas progressé. La bande affirme ne pas avoir signé le traité Robinson-Huron de 1850 et soutient que le droit autochtone comporte la propriété absolue des terres en question. Le gouvernement fédéral désire négocier un règlement; toutefois, la participation de l'Ontario est essentielle puisque cette dernière jouit actuellement de tous les intérêts sur les terres et leurs ressources. Jusqu'à maintenant, le gouvernement provincial ne s'est pas montré disposé à négocier.

En 1973, lorsque le gouvernement fédéral a su qu'une revendication serait présentée, la bande Timagami a enregistré une opposition relativement à des terres de la Couronne provinciale, lesquelles sont visées par la revendication foncière, en se basant sur son droit de propriété absolu sur ces terres. L'affaire est toujours en instance, la province cherchant à faire clarifier par la Cour suprême de l'Ontario la nature des intérêts auxquels prétend la bande Timagami.

Prairies

Dans les trois provinces des Prairies, la question des droits fonciers établis par des traités n'est pas nouvelle. Conclues entre 1871 et 1906, les traités signés par le Canada et les Indiens habitant les régions qui forment actuellement le Manitoba, le Saskatchewan et l'Alberta prévoyaient la création de réserves, par le gouvernement fédéral, à l'intention des bandes signataires. Si les engagements fonciers pris à l'égard d'un grand nombre de bandes ont été tenus, ce ne fut pas le cas pour certaines autres.

Les Accords relatifs à la cession des ressources naturelles, conclus en 1930 entre le Canada et les provinces des Prairies, reconnaissent cet état de fait. En vertu de l'article 10 de ces Accords, les autorités provinciales s'engagèrent à remettre aux bandes certaines terres inoccupées de la Couronne, cédées aux provinces par le Canada, en vue de permettre au gouvernement fédéral de s'acquitter des obligations contractées lors de la signature des traités.

Droits fonciers en suspens découlant d'un traité

En février 1979, le gouvernement fédéral et le Saskatchewan ont convenu de respecter, selon les méthodes appropriées, les droits fonciers découlant des traités dans la province. Le gouvernement fédéral s'est alors chargé de faciliter la mise en oeuvre du projet de la province visant à remettre des terres de la Couronne provinciale aux réserves indiennes pour que le gouvernement fédéral puisse respecter ses obligations foncières découlant de traités dans cette province.

Dans le cadre des négociations en cours en Saskatchewan, 15 bandes choisissent actuellement des terres de réserve supplémentaires.

On prévoit que les bandes du nord du Saskatchewan, où les terres de la Couronne provinciale sont facilement disponibles, seront les premières à en profiter.

Les droits fonciers découlant de traités font également l'objet de discussions en Alberta et au Manitoba.

Autres revendications dans les Prairies

En Alberta, les tribunaux ont été saisis de la revendication présentée par la bande Enoch qui conteste la cession et la vente en 1908 de 6 300 acres de terres de réserve. En février 1979, M. le juge Patrick Mahoney a rendu son jugement en faveur de la Couronne en raison d'un point de droit.

En septembre 1978, des études précédant un procès sur les revendications de la bande Peigan relatives à 23 500 acres de terres en Alberta ont été remises indéfiniment afin de permettre aux deux parties de modifier leurs listes de documents. Cette revendication soulève des questions semblables à celles de la revendication de la bande Enoch.

En Saskatchewan, la Fédération des Indiens du Saskatchewan a présenté en janvier 1979 une revendication au gouvernement fédéral au nom de la bande White Bear. La Fédération affirme que des hauts fonctionnaires ont conspiré en 1901 pour obtenir 72 milles carrés de terres de réserve à des fins personnelles et elle exige la restitution des terres. Lorsque le gouvernement fédéral a offert d'étudier la revendication et a demandé à la bande de mettre à sa disposition les documents concernant ses recherches, cette dernière a refusé.

Colombie-Britannique

Le 9 mars 1979, les gouvernements provincial et fédéral ont présenté au Committee of B.C. Cut-Off Bands qui représente 22 bandes, une proposition commune modifiée de règlement des revendications concernant les quelque 33 400 acres de terres retranchées des réserves par suite des recommandations de la Commission royale McKenna-McBride de 1916.

Les principaux éléments de la proposition comprennent la restitution aux bandes de près de 30 000 acres appartenant toujours à la province ainsi qu'une indemnisation monétaire pour les 3 200 acres qui ont été vendues à d'autres parties depuis 1916 et pour environ 400 acres qui seront conservées par la province à des fins de création de parcs et à d'autres fins publiques. Si la proposition est acceptée, l'entente définitive serait négociée avec chaque bande. Les deux gouvernements et l'effectif des bandes ratifieraient alors l'entente avant sa mise en application.

Introduction

En 1978-1979, le Programme des Affaires du Nord a continué, d'une façon générale, à respecter les objectifs nationaux mis de l'avant par le gouvernement fédéral en 1972. Il s'est donc employé à hausser le niveau de vie des habitants du Nord, à améliorer la qualité de la vie dans cette région, à donner à tous des chances égales touchant les possibilités économiques, à protéger l'environnement septentrional en tenant compte du développement économique et social et enfin à encourager l'adoption progressive par les territoires du Nord d'une forme de gouvernement autonome.

Évolution constitutionnelle

L'honorable Charles M. Drury, représentant spécial du premier ministre pour l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest, a poursuivi ses consultations sur les mesures à prendre pour modifier le cadre constitutionnel des Territoires du Nord-ouest. Il était prévu que M. Drury présenterait son rapport en septembre 1979.

En mars 1979, le Parlement a adopté le projet de loi C-28 qui donnait au commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest le pouvoir d'augmenter, par une ordonnance, le nombre des membres du Conseil, la limite se situant entre 15 et 25 membres. Une ordonnance du Conseil territorial a fixé à 22 le nombre des membres à élire lors de la prochaine élection territoriale qui sera tenue à l'automne 1979.

En mars 1978, le Parlement a également adopté le projet de loi C-33 qui permettait au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest d'assumer tous les pouvoirs législatifs et administratifs touchant les élections territoriales. Le Conseil du Yukon a alors adopté une ordonnance en ce sens le même mois et, par la suite, une élection générale du Conseil du Yukon a eu lieu le 20 novembre 1978, sous la direction de fonctionnaires territoriaux. Une ordonnance générale sur les élections dans les Territoires du Nord-Ouest a été adoptée un peu plus tard, en octobre, en vue de régir la prochaine élection du Conseil. En vertu d'une entente fédérale-territoriale, le directeur général des élections du Canada sera responsable, au nom du gouvernement territorial, de la conduite de la prochaine élection.

Mme Ione J. Christensen a été nommée commissaire du Yukon, le 20 janvier 1979. La lettre d'instructions du Ministre à Mme Christensen faisait mention d'importants changements apportés au rôle du commissaire. Par exemple, il était demandé au commissaire d'accepter l'avis du Conseil exécutif dans les domaines de compétence territoriale, sauf lorsque cet avis entraînait en conflit avec des décisions touchant des domaines strictement fédéraux, en particulier les droits et les intérêts des Autochtones. Un autre changement important donnait au chef du parti de la majorité le pouvoir de choisir les membres élus du Comité exécutif du Yukon et d'en déterminer le nombre; un cinquième membre du comité fut aussi-tôt nommé.

Éducation

En mars 1979, le taux d'inscription dans les écoles du Yukon pour l'année 1978-1979 s'élevait à 5 105 étudiants. Environ 700 d'entre eux étaient des Indiens de plein droit et environ le même nombre étaient des Indiens de fait et des Métis. Le programme de rattrapage scolaire a été assumé par le gouvernement du Yukon en 1978-1979. Durant la même année, le Ministère a contribué financièrement à la poursuite du programme d'enseignement des langues autochtones entrepris à forfait par le Conseil des Indiens du Yukon.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux d'inscription pour 1978-1979 s'est élevé à 12 921 étudiants (y compris dans les écoles territoriales et les districts scolaires). Environ 61 p. 100 (7 926) de ce nombre étaient des Indiens, des Métis et des Inuit. Trente-deux personnes se sont inscrites au programme de formation des enseignants offert par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et onze d'entre elles ont obtenu des diplômes. Au total, 76 étudiants ont reçu des diplômes d'enseignants depuis la création du cours en 1968; 43 enseignants autochtones du Nord travaillaient pour la commission scolaire en 1978-1979.

De plus, 128 chargés de cours étaient en service durant l'année. Divers cours d'enseignement de la langue et de la culture autochtones ont continué à être offerts dans les écoles territoriales.

Formation professionnelle et éducation post-secondaire

Le Ministère offre à Ottawa et à Winnipeg des services d'orientation aux Inuit qui fréquentent les écoles, les collèges et les universités du Sud.

L'année dernière, 250 élèves autochtones des Territoires du Nord-Ouest, du Nouveau-Québec et du Labrador étaient inscrits à des institutions secondaires et post-secondaires, à des écoles de commerce et à des écoles de métiers du Sud.

En outre, 166 Autochtones du Nord ont bénéficié de formation en cours d'emploi durant l'année. Environ 80 p. 100 des stagiaires résidaient au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et les autres venaient du Nouveau-Québec, du Labrador et du sud du Canada. Ils suivaient des cours de formation portant sur environ 70 catégories opérationnelles dans les domaines de la gestion, de la technologie et de l'administration. Plus de 50 candidats ont terminé leur formation et obtenu des emplois.

La Maison des Inuit inaugurée à Ottawa en janvier 1979, fait fonction de centre social et récréatif pour les Inuit et est administrée à plein temps par des conseillers du Ministère. Le bâtiment, loué par le Ministère, a été rénové par des apprentis inuit qui travaillent dans la construction et la décoration.

Développement social et culturel

Le Ministère a continué à offrir son programme de subventions destiné à encourager les Inuit à conserver leur identité culturelle. Une aide financière a été accordée aux producteurs de films de même que pour les projets de perfectionnement linguistique et la publication d'ouvrages en langue inuit.

On s'est employé à accroître l'aide accordée aux Inuit en vue de leur permettre de participer à plusieurs des programmes de communication par satellite du Ministère, y compris les projets Anik-A, Hermes et Anik-B. Dans les Territoires du Nord-Ouest, ces projets étaient régis par l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), et au Nouveau-Québec, par la Tagramuit Nipingat Incorporated (TNI).

La participation de l'ITC, ou le projet Inukshuk, exige l'utilisation du satellite de communication Anik-B pour les téléconférences entre les collectivités et pour la diffusion des émissions de télévision éducatives, culturelles et récréatives produites par les Inuit. Le Ministère finance entièrement le projet Inukshuk dont la durée est de trois ans. En 1978-1979, la contribution du Ministère a été évaluée à \$577 000 et le coût total du projet sera de 1,9 million de dollars.

Au Nouveau-Québec, la TNI s'est chargée de deux projets, soit : Naalakvik I et II. Naalakvik I a été mis en oeuvre et achevé en 1978-1979 et portait sur l'établissement d'un lien radiophonique entre les collectivités du Nouveau-Québec à partir des satellites Anik-A et Hermes. La contribution du Ministère à ce projet a été évaluée à \$60 000 et un montant de \$189 000 a été offert par le ministère des Approvisionnements et Services à même ses fonds réservés aux propositions non sollicitées. Naalakvik II, dont la durée prévue est de quatre ans, se sert du satellite Anik-B pour tenir des téléconférences télévisées et pour diffuser des émissions produites par les Inuit. La contribution du Ministère sera de \$324 000 pour la durée du projet, tandis que le ministère des Approvisionnements et Services offrira \$594 000 à même ses fonds réservés aux propositions non sollicitées. La contribution de ce dernier Ministère au projet Naalakvik II en 1978-1979 a été en fait de \$48 500.

Tous ces projets permettent aux Inuit d'utiliser divers systèmes de communication, d'en faire un essai rigoureux et par là-même de déterminer leurs applications possibles aux systèmes de communication par satellites permanents pouvant être mis en place et adaptés à leurs besoins. Ces importants projets de communication devraient normalement accroître le nombre d'émissions de télévision inuktitut diffusées dans le Nord, ainsi que la participation des Inuit à tous les aspects de la communication dans cette région.

Diverses expositions d'art inuit ont été montées et présentées au Canada et à l'étranger. L'une d'entre elles, qui visait à promouvoir l'art de Baker Lake afin d'aider la coopérative de Sanavik, a été la proie des flammes en 1977.

Le premier anniversaire du bulletin d'information des artistes inuit intitulé «L'art et l'artisanat», et publié trois fois par année a été célébré. Sur un tirage de 3 700 copies, 2 500 sont distribuées dans le Nord.

Une somme de \$5 301 360 a été octroyée aux organisations autochtones du Nord afin de financer l'élaboration et la négociation de leurs revendications foncières, de même que les recherches qui s'y rattachent. Pour répondre aux préoccupations exprimées par les Autochtones du Nord au sujet des principes d'ordre environnemental et socio-économique adoptés pour la mise en valeur du Nord, des fonds leur ont été accordés pour leur permettre de participer aux Études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique (ÉEMEA), au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PÉEE), ainsi qu'à d'autres ateliers de consultation sur les questions liées au développement du Nord.

Développement économique

Conférence économique de Hay River

Une conférence sur l'expansion économique, convoquée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable J. Hugh Faulkner, a eu lieu à Hay River (Territoires du Nord-Ouest) du 4 au 6 mai 1978. Cette conférence avait pour but de donner aux habitants du Nord l'occasion de présenter le point de vue du Nord sur l'avenir économique du Territoire.

Plus de 300 délégués des communautés des Territoires du Nord-Ouest, des représentants des gouvernements fédéral et territoriaux, du secteur privé, des associations autochtones et de plusieurs autres organismes y ont assisté. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a, par la suite, convoqué des réunions semblables à l'échelle régionale.

A la suite de la conférence, un comité consultatif des entreprises a été créé pour étudier les réactions du gouvernement des T.N.-O. aux recommandations faites lors de la réunion et pour en faire rapport. Le Comité a mené à bien cette tâche et le rapport qu'il a remis indique que les gouvernements fédéral et territorial ont pris des mesures concernant plusieurs des principales recommandations formulées à cette occasion.

Ententes générales de développement

Des ententes de développement entre le Ministère, le ministère de l'Expansion économique régionale, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon, ont été conclues au cours de l'année 1978-1979.

Une entente générale de développement d'une durée de cinq ans a été conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la fin de l'année financière 1978-1979. L'objectif de cette entente est de faciliter la coopération fédérale-territoriale dans la planification et la mise en application de projets de développement socio-économique et économique devant être entrepris dans les Territoires du Nord-Ouest. L'entente générale de développement prévoit en outre la possibilité d'accords complémentaires entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest sur des programmes et des projets particuliers de développement.

Un accord complémentaire provisoire, d'une durée de deux ans, sur le développement économique communautaire dans les Territoires du Nord-Ouest, a également été conclu. Grâce à cette entente, des sommes importantes seront consacrées à promouvoir et à développer l'industrie touristique; à mettre en valeur les ressources renouvelables (en étudiant par exemple, les possibilités de commerce intérieur, les forêts, les fourrures, les inventaires de la faune et de la pêche et en menant une étude de marché pour les produits forestiers); à financer des projets-pilotes visant à assurer le roulement de travailleurs dans des endroits situés à l'extérieur de leur communauté; à favoriser une planification à l'échelle communautaire et à faciliter l'élaboration d'un plan économique d'ensemble en prévision de l'expansion future. Les divers projets devraient encourager la plus grande participation possible de la main-d'oeuvre autochtone. Le coût total de cette entente s'élèvera à 3,8 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral et celui du Yukon avaient déjà signé, en 1977, une entente générale de développement d'une durée de cinq ans et, à la fin de l'année 1978-1979, un accord complémentaire couvrant la mise en valeur des ressources renouvelables a été conclu. Cette entente prévoit le financement des activités fédérales-territoriales entreprises en vue de dresser un inventaire des ressources renouvelables; de mettre en place des installations de loisirs et de tourisme et de créer un programme de perfectionnement de la main-d'oeuvre. Le coût total de l'entente s'élèvera à 6,6 millions de dollars.

Commission d'énergie du Nord canadien

Le Ministère a créé en novembre 1978 un programme de subvention à l'énergie afin d'alléger le fardeau des habitants du Nord qui doivent payer des coûts élevés pour l'électricité qu'ils consomment. La mise en application de ce programme se fera avec la collaboration des compagnies de services publics des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le programme, qui a coûté environ \$214 000 en 1978-1979, vise à réduire les coûts d'énergie électrique payés par les abonnés autres que le gouvernement.

De plus, la Commission d'énergie du Nord canadien s'est vu octroyer un prêt sans intérêt de 7,5 millions de dollars devant servir à financer ses besoins en capital d'exploitation. Un octroi de fonds a également été approuvé pour mener une étude sur le

développement de méthodes de récupération de la chaleur qui permettraient de capter la chaleur générée par les centrales thermiques et de la réutiliser. De même des fonds ont été fournis à cette même Commission pour étudier le potentiel hydro-électrique du fleuve Yukon, près de Carmacks.

Caisse de prêts des Inuit

Créée en 1953, la Caisse des prêts des Inuit est une caisse à fonds renouvelables qui met à la disposition des particuliers et des organismes inuit des sommes répondant à leurs besoins économiques. Au cours de l'année 1978-1979, la Caisse de prêts des Inuit a été portée à 7,1 millions de dollars et 41 prêts totalisant un montant de plus de \$655 000 ont été consentis; des versements totalisant \$550 000 ont aussi été effectués. De plus, depuis 1973, des contributions du Ministère pour des projets approuvés ont été autorisées et un système de prêts bancaires garantis a été mis sur pied en 1977. Une somme de plus de 1,8 million de dollars a été versée sous forme de contributions aux Inuit pour d'autres projets de développement économique, mais aucun prêt bancaire garanti n'a été utilisé.

Coopératives de l'Arctique

Le programme quinquennal d'expansion du mouvement coopératif, mis sur pied en 1977-1978, poursuit ses objectifs qui sont d'établir une certaine stabilité financière et de permettre aux gestionnaires des coopératives de l'Arctique de se perfectionner davantage dans le domaine qui leur est propre. Pour souligner le vingtième anniversaire de la création de la première coopérative de l'Arctique, le programme «COOP 20» a été mis sur pied par la Fédération des coopératives de l'Arctique canadien Ltée et par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Ce programme, destiné à faire connaître au public l'existence d'un mouvement coopératif dans le Nord, a l'appui du Ministère et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Caisse de prêts aux petites entreprises

Créée par le gouvernement fédéral en 1970-1971, la Caisse de prêts aux petites entreprises fournit des fonds aux entrepreneurs du Nord qui ne peuvent en obtenir des institutions normales de prêts. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assume, depuis le 1er avril 1977, la pleine responsabilité de la Caisse de prêts aux petites entreprises des Territoires. Au cours de l'année 1978-1979, 26 prêts d'un montant global de \$1 344 409 ont été approuvés.

La part de la Caisse revenant au Yukon est administrée par le gouvernement du Yukon, au nom du Ministère, depuis 1970. Une proposition visant à lui en déléguer la pleine responsabilité est présentement à l'étude. Aucun prêt n'a été consenti en 1978-1979, les entrepreneurs ayant réussi à trouver de l'aide auprès de institutions normales de prêts pour des projets qui avaient été jugés raisonnablement viables.

Environnement du Nord

Protection de l'environnement

Le programme d'Études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique (ÉEMEA) a continué à constituer l'une des principales activités de la Direction de la protection de l'environnement du Nord.

Ce programme d'étude des zones situées au hidden des côtes dans la région de l'Arctique de l'Est, évalué à plusieurs millions de dollars, a permis de recueillir des renseignements pertinents sur la biologie, la climatologie, l'océanographie et la géologie de la région. Certains de ces renseignements ont été publiés dans des énoncés des incidences environnementales (ÉIE) concernant les détroits de Davis et de Lancaster et ont été présentés au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEÉE) à des fins d'étude. Les employés du Ministère ont participé aux audiences publiques tenues dans le cadre du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et ont étudié, par la suite, les rapports de la Commission d'évaluation.

Dans un rapport du BFEÉE concernant le détroit de Davis, on mentionne qu'il est possible d'effectuer un forage soigneusement surveillé. Suite à ce rapport, des autorisations de forage ont été accordées à l'Esso Resources Limited et à l'Aquitaine Limited pour forer les deux premiers puits d'exploration au hidden des côtes, dans la région de l'Arctique de l'Est, au cours de l'été 1979.

La Commission du BFEÉE, chargée d'examiner l'énoncé des incidences environnementales dans le détroit de Lancaster, s'est entendue pour dire qu'il faudrait beaucoup plus de renseignements avant que l'on puisse prendre des décisions quant à la sécurité d'un forage; le ministre, M. Faulkner, a par conséquent annoncé qu'aucun forage ne serait permis en 1979 et des études supplémentaires ont été prévues afin de répondre aux questions en suspens.

Des discussions bilatérales sur l'environnement marin ont été tenues entre le Canada et le Danemark en ce qui concerne les eaux limitrophes dans la baie Baffin et le détroit de Davis.

Le Ministère a ouvert, en 1978, le laboratoire Ikaluit de Frobisher. Ce laboratoire a fonctionné à pleine capacité durant la saison d'exploitation afin d'appuyer les projets des Études de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique. Durant l'hiver, les installations seront utilisées à des fins éducatives en collaboration avec les écoles locales.

Gestion des ressources renouvelables

La gestion et la protection des eaux territoriales du Nord relèvent du gouvernement fédéral, tandis que les offices des eaux des deux territoires octroient des permis pour l'utilisation des ressources hydrauliques. Au cours de l'année, les offices des eaux ont reçu environ 400 demandes et accordé 375 permis d'utilisation limitée des eaux. Six permis d'exploitation ont été accordés, 3 pour l'exploitation minière et 3 à des fins municipales.

Le Ministère a terminé, de concert avec le ministère des Pêches et de l'Environnement, la cartographie des zones inondables de la région de Hay River. Le 1er avril 1978, on signait l'entente fédérale-provinciale relative à l'étude du bassin hydrographique du fleuve Mackenzie en vue de faciliter la planification et la gestion futures des eaux et des ressources de ce bassin.

La production forestière est demeurée au même niveau qu'au cours de l'année précédente. La Division des ressources forestières a commencé à dresser une carte, à partir de photographies aériennes, des réserves forestières de la vallée de la Liard. Plusieurs compagnies ont manifesté le désir d'y aménager des scieries ou des usines de fabrication de contre-plaqué après l'ouverture de la route de Liard.

A cause du petit nombre d'orages électriques survenus au Yukon en 1978-1979, une superficie totale de 7 397 hectares a été ravagée par 102 feux de brousse comparativement aux 277 074 hectares détruits par des incendies l'année précédente. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la sécheresse qui durait depuis trois ans a pris fin, réduisant ainsi de 40 p. 100 la moyenne à long terme des incendies de forêt; on a calculé que 156 incendies avaient brûlé 79 029 hectares de terrain.

On a reçu plus de 450 demandes de permis d'utilisation des terres, réparties également entre les deux territoires. Sur ce nombre, environ la moitié avait trait à l'exploitation pétrolière et gazière ou à l'exploitation minière.

En vertu de la politique de 1970 concernant la cession en bloc des terres, la gestion des terres de 16 collectivités des Territoires du Nord-Ouest et de 9 collectivités du Yukon est passée du gouvernement fédéral au gouvernement territorial. Cette politique a été abolie en 1975-1976 et remplacée en mars 1978 par une politique modifiée limitant la superficie des terres cédées jusqu'à ce que les revendications foncières soient réglées. En 1978-1979, 9 parcelles de terre ont été cédées en vertu de cette nouvelle politique.

Les efforts constants visant à répondre à la demande de terrains de loisirs dans le Nord ont entraîné l'aménagement de 100 terrains au Yukon et de 76 terrains dans les Territoires du Nord-Ouest en vertu du Programme d'aménagement de lotissements pour chalets.

Des mesures ont été prises pour protéger la harde internationale de caribous de la Porcupine et pour résoudre les questions relatives à l'utilisation des terres dans le nord du Yukon. Le 6 juillet 1978, le ministre, M. Faulkner, a soustrait 38 700 km² de terres à tout autre accord de droits miniers et de surface. En janvier 1979, le Ministère a discuté avec le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis, au cours de sa visite, du besoin d'une entente internationale prochaine afin de protéger la harde de caribous.

Gestion des ressources non renouvelables

L'exploration des ressources non renouvelables et les activités qui y sont associées continuent à occuper une place primordiale dans le développement économique du Nord. Une plus grande importance ayant été accordée aux régions les plus éloignées du Nord, et dont le coût d'exploration est par conséquent plus élevé, les dépenses consacrées à l'exploration minière, pétrolière et gazière ont augmenté à un rythme comparable à celui des années passées; toutefois, le nombre total de programmes d'exploration a connu une baisse.

Pétrole et gaz

L'exploration pétrolière et gazière dans le nord du Canada a diminué quant au nombre de puits forés et de levés géophysiques effectués. Les activités de forage de 1978 se sont principalement déroulées dans la mer de Beaufort, le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique. La Dome Petroleum Limited a foré deux puits aux emplacements d'Ukalerk 2C-50 et de Kapanoar M-13 à des profondeurs jamais atteintes auparavant dans la mer de Beaufort et a découvert des traces encourageantes de pétrole et de gaz. Les programmes d'essai de ces deux puits sont prévus pour l'été 1979 afin de déterminer s'il s'agit de découvertes importantes de pétrole et de gaz. La Compagnie pétrolière impériale limitée a décelé du gaz à son emplacement d'essai de l'île artificielle d'Isserk E-27 dans la mer de Beaufort; la Sun Oil Limited a fait de même à l'emplacement de Garry G-07 dans le delta du Mackenzie. Bien que les essais réalisés aux puits Roche Point 0-43 et Drake Point K-79 dans la région de la presqu'île Sabine aient révélé la présence de gisements gazifères, aucune nouvelle découverte importante de pétrole ou de gaz n'a été faite dans les îles de l'Arctique. L'exploitation du gisement gazifère de Kotaneelee dans le sud-est du Yukon se poursuit grâce au forage réussi d'un puits de gaz à l'emplacement du puits Kotaneelee E-37.

Le Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères, modifié en 1977 pour comprendre certains éléments de l'énoncé de principe conjoint de mai 1976 (par les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien et de, l'Énergie, des Mines et des Ressources), continuait à régir la cession et l'administration des droits d'exploitation du pétrole et du gaz du Canada. La loi de remplacement proposée (présentée en décembre 1977 comme le projet de loi C-20) n'a pas été soumise de nouveau au Parlement en 1978; toutefois, quelques modifications mineures y ont été introduites. En vertu des changements de politique apportés au Règlement en 1977, Petro-Canada exerçait ses droits préférentiels de sélection des terres de réserve de la Couronne, pour des accords d'exploration visant 22 millions d'hectares de terres dans le Nord, et a choisi de se prévaloir d'un certain nombre de «permis avec clause spéciale de renouvellement» dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. De plus, suite à la levée de l'embargo de

1972 sur les nouvelles concessions, et ce, grâce aux modifications supplémentaires de 1979 apportées au Règlement, quelque 2 000 demandes de baux ont été retirées par les sociétés demanderessees ou délivrées, et près de 1 000 permis avec clause spéciale de renouvellement ont été accordés. Afin de faciliter les négociations portant sur les revendications foncières, l'accord des terres de réserve de la Couronne choisies par Petro-Canada dans l'Arctique de l'Ouest a été retardé jusqu'en août 1979.

Vu l'intérêt continu que représentait l'exploration dans la mer de Beaufort, dans la région du delta du Mackenzie, dans les Îles de l'Arctique et dans les eaux au hidden des côtes de la région de l'Arctique de l'Est, l'industrie a conservé quelque 80 millions d'hectares, accordés en vertu de droits d'exploitation du pétrole et du gaz, 77 millions d'hectares, accordés en vertu de permis et trois millions d'hectares accordés en vertu de concessions. La superficie totale occupée en vertu de droits d'exploitation du pétrole et du gaz a diminué d'environ 20 p. 100 au cours de l'année, les droits d'exploitation des régions dont les ressources latentes sont moins grandes ayant été abandonnés ou étant expirés.

Puisque les activités d'exploration pétrolière et gazière ont été effectuées dans les régions de l'Arctique les plus éloignées et les plus exigeantes sur le plan technologique, le coût des opérations a augmenté d'au moins 15 p. 100. Le nombre de levés géophysiques exécutés sur terre en 1978 a diminué par rapport à 1977, alors que le nombre de levés géophysiques portant sur le fond sous-marin est demeuré stable. Pareillement, le nombre de puits forés en 1978 a baissé de 35 p. 100 comparativement à 1977. Cette réduction était prévisible en raison du niveau moins élevé d'activités géophysiques en 1977, puisque les levés géophysiques précèdent habituellement le forage.

On s'est attardé sur la possibilité de prolonger les saisons de forage dans les îles de l'Arctique et dans la mer de Beaufort au cours de 1978. Une telle mesure réduirait le coût moyen de forage des puits et permettrait une évaluation plus rapide des gisements possibles. L'utilisation du brise-glace du gouvernement, le John A. Macdonald, a permis d'augmenter la durée de la saison de forage de puits peu profonds dans la mer de Beaufort. En outre, les progrès technologiques réalisés dans le domaine de la maîtrise des puits pourraient prolonger la saison de «forage de puits profonds» de 1979 dans la mer de Beaufort et les eaux au hidden des îles de l'Arctique, en réduisant le nombre de jours nécessaires pour contenir une éruption au cours de la même saison de forage. En effet, le forage d'un puits de secours de même profondeur que le premier puits permet d'arrêter l'écoulement du pétrole.

Du gaz a été produit, dans les Territoires du Nord-Ouest, au gisement de Pointed Mountain et, au Yukon, au gisement de la rivière Beaver; le traitement en a été fait par la suite à Fort Nelson (Colombie-Britannique). On continue de produire et de traiter

du pétrole à Norman Wells où 39 puits ont été régulièrement en opération au cours de 1978. Des travaux de forage ont été exécutés au gisement de Norman Wells afin de déterminer l'étendue du réservoir et sa capacité de production dans la partie du gisement en aval du fleuve Mackenzie. Cela permettrait de mettre sur pied en 1979 un programme de réglementation des inondations en vue d'accroître la production pétrolière et de conserver le gaz naturel à l'intérieur du réservoir.

Le Reserves Committee de la Canadian Petroleum Association a modifié son évaluation des réserves prouvées de gaz dans la région au nord du 60e (18,07 billions de pieds cubes) et dans l'ensemble du Canada (82,424 billions de pieds cubes). Le comité croit également que le reste des réserves pétrolières prouvées du gisement de Norman Wells contient 38 millions de barils de pétrole. Dans le cadre du programme approuvé par la Commission du système métrique en décembre 1976, on a continué à prendre les dispositions nécessaires pour métriser l'industrie pétrolière et gazière, selon le SI (Système international), d'ici janvier 1979.

Mines

L'industrie minière est demeurée le plus important employeur dans le Nord avec ses 3 024 employés. Les cinq mines en exploitation au Yukon (dont l'une, la mine d'amiante de Clinton Creek, a été fermée au cours de l'année) ont produit des minerais d'une valeur de 222 millions de dollars par rapport à 210 millions de dollars en 1977. Les huit mines en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest ont produit des minerais d'une valeur de 310 millions de dollars comparativement à 250 millions de dollars en 1977. L'exploitation du plomb et du zinc continue à représenter la plus grande partie de la production.

Nanisivik, la plus récente mine en opération des Territoires du Nord-Ouest et la plus septentrionale du Canada, dont 18 p. 100 des actions appartiennent au gouvernement fédéral, a profité des prix élevés des concentrés de plomb et de zinc qu'elle produit. Au 1er novembre, quelque 218 personnes, dont 43 Inuit, soit 19,7 p. 100 de la population active, travaillaient à Nanisivik. Du 1er février au 31 octobre 1978, on a traité 452 773 tonnes métriques de minerais contenant en moyenne 1,69 p. 100 de plomb et 13,45 p. 100 de zinc, produisant ainsi 102 173 tonnes métriques de concentrés de zinc et 10 062 tonnes métriques de concentrés de plomb. Au cours de la saison de navigation de 1978, on a acheminé, vers les fonderies de l'Europe et des États-Unis, 132 146 tonnes métriques de concentrés de zinc et 11 304 tonnes de concentrés de plomb. Le M.V. Arctic, brise-glace canadien dont le gouvernement fédéral est en partie propriétaire, a transporté en trois voyages 53,5 p. 100 de la quantité totale expédiée.

Bien qu'aucune nouvelle mine n'ait été ouverte dans les Territoires du Nord-Ouest au cours de l'année, les travaux d'exploitation se sont poursuivis aux gisements de plomb et de zinc de la passe Howards et de la Petite île Cornwallis. De plus, l'Écho Bay Mines a commencé à explorer le gisement aurifère au lac Contwoyto découvert par l'International Nickel Company au début des années 1960; on prévoit exploiter le gisement au début des années 1980.

L'exploration minière dans les deux territoires a continué à un taux quelque peu plus élevé qu'au cours de l'année précédente, 50 millions de dollars étant affectés à cette étape des travaux de l'industrie minière. Au Yukon, plus de 18 millions de dollars ont été dépensés par plus de 100 sociétés. Au cours des quelques dernières années, l'accent a été mis principalement sur l'exploration de l'uranium, de l'étain, du tungstène, du molybdène et du charbon. La prospection du plomb et du zinc s'est maintenue aux mêmes niveaux élevés qu'en 1977, tandis que celle du cuivre était à la baisse. En 1978, 11 009 claims de quartz couvrant environ 1,32 million d'hectares, 1 317 claims d'or et 256 concessions d'exploitation de l'or ont été enregistrés; 42 446 claims de quartz étaient en règle.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les activités d'exploration ont entraîné des dépenses de 32 millions de dollars, soit environ le même montant qu'en 1977. Les recherches d'uranium qui représentaient environ 75 p. 100 des dépenses d'exploration ont été menées principalement dans la région des lacs Dismal et dans celle de Baker Lake. La société Urangesellschaft a annoncé la découverte d'un gisement important à l'ouest de Baker Lake et beaucoup d'autres gisements d'uranium prometteurs ont été découverts dans les deux régions.

L'exploration des métaux communs, à la baisse en 1978-1979 se limitait essentiellement aux régions situées aux environs de la mine Nanisivik au nord de l'île Baffin et à la région de Pine Point où la Western Mines a découvert de très profonds gisements de plomb et de zinc.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, 1 752 claims, visant 1,44 million d'hectares, ont été enregistrés; 70 238 claims (2,86 millions d'hectares) étaient en règle comparativement à 21 856 claims enregistrés et à 76 836 claims en règle en 1977. La grande diminution apparente du nombre de claims enregistrés reflète une modification apportée au Règlement sur l'exploitation minière au Canada qui permet maintenant le jalonnement de blocs de claims équivalent à 50 anciens claims.

Le 13 octobre 1978, une rencontre à Yellowknife entre le ministre, M. Faulkner, et les représentants de l'industrie minière du Nord a abouti à la mise sur

Le Comité consultatif de l'exploitation minière chargé de conseiller le Ministre au sujet de l'élaboration d'une politique globale sur les minerais du Nord, et à la nomination d'un conseiller spécial en exploitation minière auprès du Ministre. Depuis le 23 novembre 1978, le Comité s'est réuni sept fois afin d'étudier des questions telles que la consultation entre l'industrie et le gouvernement, l'utilisation des terres, le régime fiscal et les avantages accrus, que l'exploitation minière apporterait aux résidents du Nord. En mars 1979, le Comité a présenté au Ministre huit recommandations au sujet de la politique sur l'exploitation minière; on prévoyait l'achèvement d'un rapport exhaustif au cours de l'été 1979.

Pipelines du Nord

Au cours de 1978-1979, les activités de planification se rapportant aux projets de transport des hydrocarbures au nord du 60e ont connu une croissance considérable. Le Ministère qui participait à la planification du gazoduc de la route de l'Alaska, a reçu des demandes visant un certain nombre de nouveaux projets et de la documentation supplémentaire sur les projets déjà présentés.

Le Ministère a continué à assumer une grande part de responsabilités en ce qui concerne les aspects socio-économiques et environnementaux du projet de construction du pipeline de la route de l'Alaska au Yukon. Il a pu, de cette façon, continuer à collaborer avec l'Administration du pipeline du Nord, créée pour jouer le rôle de catalyseur dans la réglementation fédérale concernant le projet du pipeline.

Le Programme des Affaires du Nord a participé, de concert avec l'Administration, à la rédaction préliminaire de deux documents établissant les modalités socio-économiques et environnementales devant être imposées à la société chargée de la construction du pipeline au Yukon. Ces deux documents, et les discussions s'y rapportant, tenues lors des audiences publiques que l'Administration avait organisées en mars 1979 au Yukon, serviront de fondement aux modalités finales. Le Ministère était représenté au sein du comité chargé de tenir les audiences. Les groupes autochtones du Yukon ont reçu des fonds afin de favoriser leur participation au processus d'examen public. De concert avec le gouvernement territorial du Yukon et les autres ministères fédéraux, le Programme des Affaires du Nord s'est chargé de déterminer les mesures gouvernementales qui viendraient compléter les modalités socio-économiques énoncées dans les documents en atténuant davantage les répercussions du pipeline et en permettant aux habitants du Yukon, en particulier les Autochtones, de profiter au maximum des possibilités offertes par ce projet.

Un groupe de travail formé de représentants du Ministère et de l'Administration du pipeline du Nord a commencé à élaborer la marche à suivre concernant la mise en vigueur du transfert de certains pou-

voirs de réglementation du Ministère à l'Administration et ce, conformément à la Loi sur le pipeline du Nord.

Le Ministère a également étudié deux propositions de pipelines étroitement liées au pipeline de la route de l'Alaska. La Foothills Pipeline (Yukon) Company et la Northwest Energy Company ont proposé conjointement la construction d'un oléoduc dont le tracé s'étendrait de Skagway (Alaska) jusqu'aux 48 États américains en suivant, en partie, la route de l'Alaska dans le sud du Yukon. Le 8 décembre 1978, la Northwest Energy Company a présenté au département de l'Intérieur des États-Unis une demande relative à ce projet. Il s'agit d'une quatrième demande faite au gouvernement américain pour la construction d'un oléoduc ouest-est.

On s'attend à ce qu'une demande pour la deuxième proposition, soit celle du raccordement de Dempster, qui relierait les champs gazifères du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort au gazoduc de la route de l'Alaska, soit présentée par la Foothills Pipeline Company au début de juillet 1979. Au cours de l'année, le Ministère a poursuivi les études et les consultations préliminaires concernant le projet du raccordement de Dempster; le processus d'examen et de consultation a surtout été axé sur la nécessité de procéder à une étude socio-économique et environnementale de ce tracé.

En décembre 1977, la Polar Gas Limited présentait une demande partielle pour la construction d'un pipeline qui transporterait le gaz naturel des îles de l'Arctique dans les Territoires du Nord-Ouest et le nord du Manitoba jusqu'à Longlac (Ontario). On a ensuite présenté au Ministère des documents connexes (y compris un énoncé d'ordre environnemental et socio-économique). La Polar Gas Limited a, de plus, annoncé qu'elle étudiait la possibilité d'établir un tracé de rechange pour le pipeline qu'elle nomme le réseau en «Y». Ce réseau qui permettrait d'acheminer le gaz des îles de l'Arctique et du delta du Mackenzie, formerait près de Coppermine un pipeline unique se dirigeant vers le sud-est pour être relié au réseau actuel. Le Ministère a dû étudier et évaluer ces projets, tout comme il a dû se tenir au courant de tous les tracés possibles pouvant être proposés.

En janvier 1979, Petro-Canada et l'Alberta Gaz Trunk Line ont présenté à l'Office national de l'énergie, à Transports Canada et au Ministère une demande concernant le Projet pilote de l'Arctique. La proposition porte sur la construction et l'exploitation d'un gazoduc et d'installations de liquéfaction dans l'île Melville et sur le transport vers l'Est du gaz naturel liquéfié, par des méthaniers brise-glace qui emprunteraient la voie navigable du passage du Nord-Ouest et du détroit de Davis jusqu'à un port situé sur la côte est du Canada.

Transports et communications

Les travaux de nivellement de la fondation du tronçon de la route de Carcross situé en Colombie-Britannique ont été terminés au coût de \$2 829 000 et ce, en même temps que les travaux effectués en Alaska étaient achevés. Les deux derniers tronçons de la route Dempster, de la borne kilométrique 409 à 467 ont également été terminés jusqu'à la fondation et ce, pour la somme de \$16 255 000.

L'emprise de la route de Liard a été essartée et drainée en vertu de marchés s'élevant à 3 millions de dollars. En reliant Fort Nelson (Colombie-Britannique) à Fort Simpson (Territoires du Nord-ouest), la route de Liard constituera un lien beaucoup plus direct entre la Colombie-Britannique et Yellowknife. On s'est efforcé de donner aux entrepreneurs du Nord l'occasion de faire des affaires en divisant le travail à effectuer en un certain nombre de petits contrats, dont la majorité a été accordée à des entreprises locales. De plus, on a octroyé 2,5 millions de dollars pour les opérations d'essartage et d'achèvement du nivellement d'un tronçon de la route, de la borne kilométrique 33,8 à 57, au moyen du Programme d'emploi dans le Nord, qui permet aux Autochtones d'être embauchés et d'obtenir de la formation en cours d'emploi. Originellement créé pour la construction de la route du Mackenzie, le Programme d'emploi dans le Nord est financé par le gouvernement fédéral et géré par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce Programme est axé sur l'orientation professionnelle, les méthodes d'emploi, l'exploitation des camps et les conditions de travail. Le comité de direction du Programme d'emploi dans le Nord est formé en majorité d'Autochtones et a élu un président également autochtone.

Le projet Shakwak (reconstruction et revêtement de la route de Haines et du tronçon de la route de l'Alaska situé entre Haines junction et la frontière de l'Alaska), financé par le gouvernement américain, devrait être terminé d'ici 10 ans. En septembre 1978, deux marchés relatifs à des travaux devant être effectués près de Haines junction ont été accordés à une compagnie canadienne; le Programme des Affaires du Nord s'assure que l'on offrira aux entrepreneurs autochtones du Nord un travail qui leur convient.

Recherche sociale dans le Nord

Le Programme des Affaires du Nord a poursuivi ses recherches en mettant l'accent sur les problèmes liés aux changements sociaux auxquels doivent faire face les Autochtones du Nord. Les travaux ont surtout porté sur la linguistique, la recherche socio-juridique, l'alcoolisme, l'éducation dans le domaine socio-juridique, la démographie, la nutrition et le développement social. On a également poursuivi des recherches sur les communications dans le Nord ainsi que sur les principes d'éthique liés à la recherche scientifique dans le Nord. On a de plus mené des études sur l'histoire et sur l'utilisation des terres. On a contrôlé les progrès réalisés dans le Grand Nord dans des domaines comme les répercussions de l'exploration au hidden des cotes et les problèmes socio-économiques des Autochtones.

Le Programme des Affaires du Nord a dépensé environ 3,5 millions de dollars pour des projets indépendants de recherches sur le Nord dans des domaines qu'il avait déterminés. Des subventions de formation scientifique dans le Nord, au montant de \$390 000 ont été accordées pour appuyer divers projets scientifiques. Une somme supplémentaire de \$35 000 a été versée aux universités canadiennes pour des travaux de recherche particuliers ayant trait à des problèmes dans le Nord précisés par le gouvernement. En plus de l'aide financière pour la recherche provenant d'autres sources que le Ministère, un financement de base de \$70 000 a été offert par la toute nouvelle Association des universités canadiennes en sciences nordiques.

Dans le cadre d'un programme ayant trait à des centres de ressources scientifiques dans le Nord, une étude préliminaire de planification a été entreprise dans le but d'évaluer les besoins et les exigences d'une installation scientifique à Whitehorse qui répondrait aux besoins des scientifiques du gouvernement et du secteur privé.

Le Service d'information et de documentation sur la recherche dans le Nord, qui en est à sa deuxième année d'existence, a publié le premier volume des «Recherches et études récentes et en cours se rapportant à la société nordique». L'insertion de cette documentation et de tous les renseignements ultérieurs dans la banque de données du Conseil national de recherches (CISTI) permet d'obtenir des renseignements pertinents sur la recherche dans le Nord.

Oil and Gas Transportation

Natural Gas

- Alaska highway pipeline proposal
- Dempster lateral pipeline proposal
- Polar Gas pipeline proposal
- . . — Polar Gas pipeline alternate routes proposal
- ===== Arctic Pilot Project proposal
- ● ● Liquefied natural gas tanker route proposal

Oil

- Trans-Alaska pipeline
- Foothills oil pipeline proposal
- ○ ○ Tanker routes

Transport du pétrole et du gaz

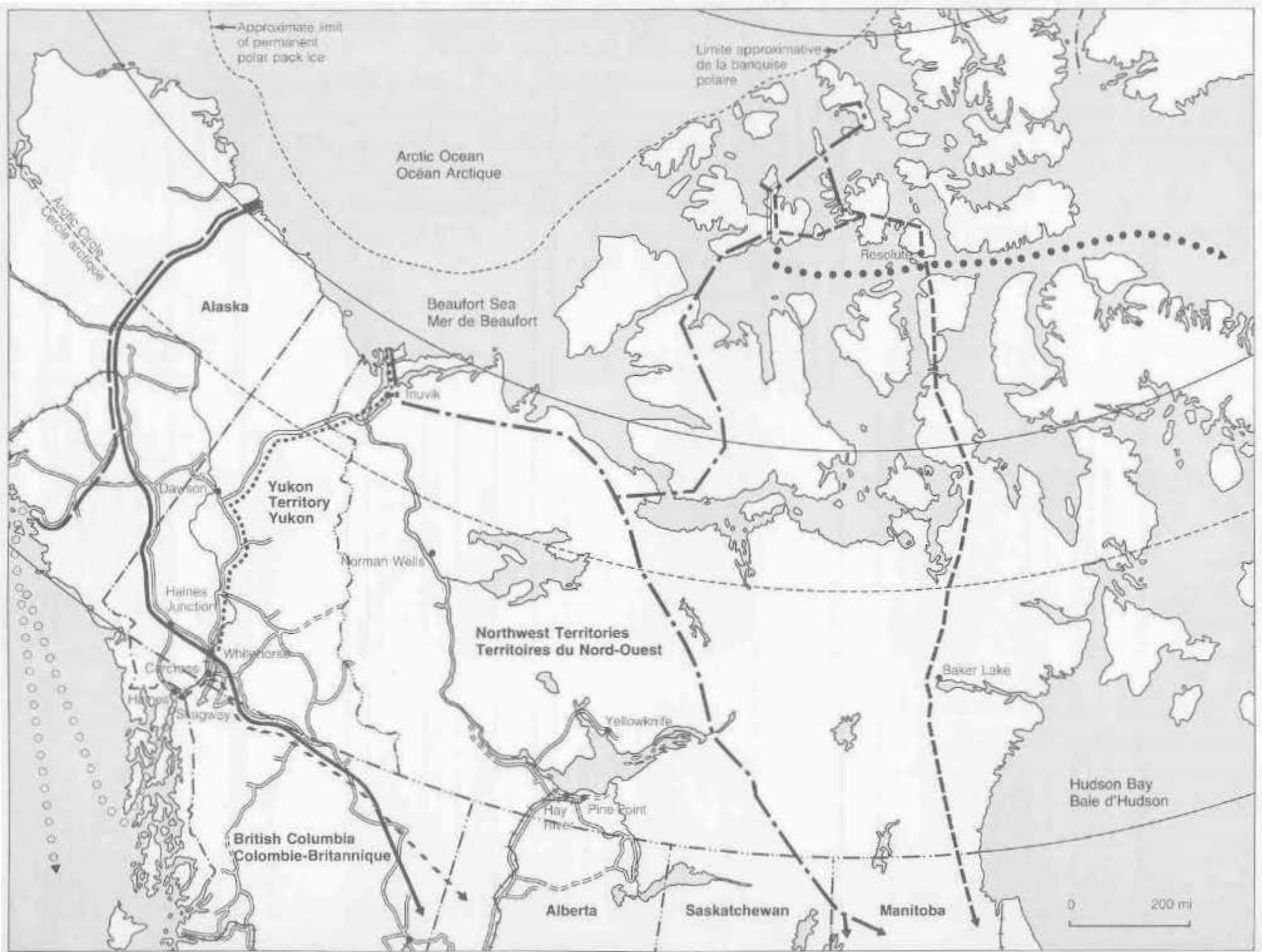
Gaz naturel

- Projet du gazoduc de la route de l'Alaska
- Projet du raccordement de Dempster
- Projet du gazoduc de la *Polar Gas*
- . . — Projet de tracés du gazoduc de la *Polar Gas*
- ===== Projet-pilote de l'Arctique
- ● ● Projet d'itinéraire de méthaniers

Pétrole

- Pipeline Trans-Alaska
- Projet de la *Foothills*
- ○ ○ Itinéraires des pétroliers

Transport du pétrole et du gaz Gaz naturel Projet du gazoduc de la route de l'Alaska Projet du raccordement de Dempster Projet du gazoduc de la Polar Gas Projet de tracés du gazoduc de la Polar Gas Projet-pilote de l'Arctique Projet d'itinéraire de méthaniers Pétrole Pipeline Trans-Alaska Projet de la Foothills Itinéraires des pétroliers -->



Programme des Affaires du Nord

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1978-1979 (en milliers de dollars).	Par crédit
...	Dépenses de fonctionnement
40 419	Dépenses en immobilisations
29 850	Subventions et contributions
256 177	Contributions aux régimes de prestations des employés
2 158	Total
328 604	Recettes
20 255	

Par activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en immobilisations	Subventions et contributions	Total
Coordination et développement social du Nord	9 224	76	237 315	246 615
Planification économique du Nord	4 629	-	216	4 845
Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord	19 468	2 081	102	21 651
Ressources non renouvelables du Nord	6 433	819	103	7 355
Routes du Nord	666	26 873	18 441	45 980
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 158	-	-	2 158
Total	42 578	29 849	256 177	328 604

Répartition des dépenses du Programme	...
Salaires	21 470
Frais généraux de fonctionnement	21 125
Dépenses en immobilisations	29 832
Subventions et contributions	256 177
Total	328 604

Résumé financier

Dépenses et recettes budgétaires	1977-1978	1978-1979	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	48 536	40 419	(8 117)
Dépenses en immobilisations	36 239	29 850	(6 389)
Subventions et contributions	234 444	256 177	21 733
Contributions aux régimes de prestations des employés	1 902	2 158	256
Recettes	15 145	20 255	5 110

Subventions, contributions et autres paiements de transfert, par activité, pour l'année financière 1978-1979 (en milliers de dollars).

Subventions	...
Coordination et développement social du Nord	...
Subventions à des particuliers ou à des organisations pour l'avancement des cultures indienne et inuit	30
Subventions à des universités et à d'autres établissements pour la recherche sur le Nord et les expéditions de recherche scientifique dans le Nord	412
Subventions à l'Arctic Institute of North America pour la collecte de renseignements scientifiques sur les régions polaires	100
Subventions au gouvernement du Yukon pour la préparation d'une convention générale de développement	400
Subventions à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques pour la coordination des activités scientifiques touchant le Nord dans les universités canadiennes	70
Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord	...
Subventions à la Société de conservation du Yukon pour favoriser et aider la conservation des ressources naturelles du Yukon	18
Subventions au Comité canadien des ressources de l'Arctique afin de promouvoir l'analyse, par un organisme indépendant, des questions relatives au Nord et des propositions de l'industrie et du gouvernement à ce sujet.	50
Ressources non renouvelables du Nord	...
Subventions à la Chamber of Mines afin d'aider au fonctionnement des cours de formation des prospecteurs et au maintien de bureaux permanents dans le but de former et d'aider toutes les personnes intéressées à la prospection minière	57
Subventions à la Territories Accident Prevention Association et à la Northwest Territories Accident Prevention Association	6
Subventions à l'Association des prospecteurs du Yukon	2
Subventions aux prospecteurs	38
Subventions totales	1 183
Contributions	...
Coordination et développement social du Nord	...
Contributions pour les soins hospitaliers dispensés aux Indiens et aux Inuit (T.N.-O.)	5 281
Contributions pour les soins hospitaliers dispensés aux Indiens (Yukon)	599
Contributions pour l'assurance-maladie des Indiens et des Inuit (T.N.-O.)	758
Contributions pour l'assurance-maladie des Indiens (Yukon)	115
Contributions pour la location ou l'achat de maisons à prix modique (Yukon)	82
Contributions aux associations autochtones pour les recherches touchant les revendications	196

Contributions en vue de favoriser le progrès économique des Inuit	1 933
Contributions à des associations autochtones à des fins de consultation	25
Contributions au gouvernement du Yukon pour le programme d'enseignement des langues aux Autochtones	85
Contributions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour financer les coûts d'un pont aérien de secours de Montréal à Frobisher Bay	931
Contributions à l'Inuit Tapirisat du Canada pour un projet-pilote relatif à un système de communication polyvalent	577
Contributions à l'Association des Jeux du Nord en vue de la mise en oeuvre du programme de 1978-1979	25
Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord	...
Contributions à la troisième conférence internationale sur le pergélisol	3
Contributions aux universités Carleton et de	20
Calgary pour évaluer les sites du Programme biologique international au nord du 60e	10
Contributions à l'Association pétrolière pour le coparrainage d'un atelier de travail sur les modèles d'écoulement de pétrole au Canada	1
Planification économique du Nord	...
Contributions aux abonnés à l'électricité non gouvernementaux habitant principalement les localités septentrionales desservies par des centrales alimentées au diesel	216
Routes du Nord	...
Contributions pour la reconstruction des routes du Nord (T.N.-O.)	4 000
Contributions pour la reconstruction des routes du Nord (Yukon)	1 950
Contributions pour l'entretien des routes du Nord (T.N.-O.)	5 262
Contributions pour l'entretien des routes du Nord (Yukon)	7 224
Contributions à l'Association des Indiens de fait du Yukon pour les aider à régler les frais de construction du pont de pêche de Carcross	5
Contributions totales	29 298
Autres paiements de transfert	...
Coordination et développement social du Nord	...
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :	126 684
subvention de fonctionnement et subvention d'immobilisations	52 378
Gouvernement du Yukon : subvention de	32 214
fonctionnement et subvention d'immobilisations	14 420
Total des autres paiements de transfert	225 696
	256

Programme de l'Administration

Introduction

Le Programme de l'Administration du Ministère définit la politique des trois principaux Programmes décrits dans les pages précédentes de ce rapport et leur offre des services administratifs et de consultations centralisés. L'organigramme du Programme de l'Administration comprend le Groupe chargé de la politique générale, la Direction générale du personnel, les Finances et les Services professionnels, le Bureau des revendications des Autochtones, ainsi que les cabinets du Ministre et du Sous-ministre.

Finances et services professionnels

Les Finances et les services professionnels jouent le rôle de chef de file dans deux des principaux domaines touchant l'efficacité de la gestion. Le premier, qui en est actuellement à sa troisième année d'existence, vise l'amélioration de la gestion des ressources financières du Ministère. Le deuxième cherche à aider les administrateurs à trouver des méthodes et des moyens pour rendre la gestion et l'exploitation plus efficaces et plus rentables afin qu'elles répondent aux objectifs du gouvernement.

Le sous-ministre adjoint des Finances et des Services professionnels est l'agent financier principal du Ministère. Il relève du Sous-ministre et est chargé de la qualité, de l'efficacité et du rendement des systèmes et des méthodes de gestion financière, de la gestion des biens matériels et de l'administration générale de tous les programmes et opérations du Ministère.

Afin de lui faciliter la tâche, le Comité de l'amélioration de la gestion du Ministère a travaillé, tout au long de l'année 1978-1979, à l'élaboration d'un plan d'ensemble afin d'apporter des modifications à cet effet. Ce Comité est formé des gestionnaires principaux représentant chacun des domaines de l'exploitation et du personnel au sein du Ministère. Le Comité avait pour mandat de guider la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration destiné à permettre au Ministère d'atteindre divers objectifs, soit de tirer parti au maximum des ressources, d'encourager le sens des responsabilités, d'accroître les défis pour les employés, ainsi que leur satisfaction. A la fin de l'année, le Comité avait présenté au Sous-ministre un plan global d'amélioration de la gestion.

Méthodes de gestion

La Direction générale des méthodes de gestion a pour mandat d'aider les gestionnaires à élaborer les outils nécessaires à une gestion plus efficace et plus rentable. En outre, la Direction générale offre plusieurs des services centraux essentiels dans toute organisation importante : des services administratifs, des services de gestion des systèmes d'information, des services de traitement des données, des services de conseil en gestion, ainsi que des services de vérification et des groupes d'étude.

Systèmes d'information

On a assisté, au cours de l'année, à l'organisation et à la dotation en personnel de la Direction des systèmes d'information. Cette dernière a présenté un plan de prévisions concernant la conception, l'exploitation et l'étude des systèmes informatisés du Ministère et a participé à plusieurs projets de mise au point des systèmes d'information, y compris un projet d'élaboration d'un système de comptabilité des dépenses du Ministère.

Traitement des données

En 1978-1979, le volume des données traitées par la Direction du traitement des données a considérablement augmenté. Les améliorations au niveau des méthodes d'exploitation, de l'équipement et de l'organisation ont toutes contribué à accroître l'efficacité du traitement des données de manière que l'on puisse s'acquitter d'un volume supplémentaire de travail sans avoir recours à d'autres employés. On a assisté au cours de l'année à l'installation, dans les bureaux régionaux, d'un réseau de terminaux dont l'utilisation a été couronnée de succès.

Services de conseil en gestion

La Direction des services de conseil en gestion a terminé un nombre important de travaux, allant des études de la structure de diverses sous-sections du Ministère au niveau de l'administration centrale et des régions, aux études de l'administration locale des bandes indiennes et à l'exploitation des entreprises indiennes. Une certaine partie des ressources de la Direction ont été affectées à l'élaboration d'un plan d'amélioration de la gestion du Ministère. La Direction a également participé à plusieurs projets, dans tout le Ministère, visant surtout à accroître l'efficacité et le rendement. Elle a également prêté son concours à divers niveaux de gestion, pour élaborer des plans de travail sur la planification et l'amélioration des techniques de planification.

Services administratifs

La Direction des services administratifs assure des services à l'administration centrale du Ministère; elle propose également à ce dernier des lignes de conduite dans les domaines suivants : le logement, le traitement des mots, la gestion des archives, la sécurité, la gestion du matériel, les bibliothèques et les publications ministérielles. Au cours de 1978-1979, l'accent a été mis sur les moyens d'améliorer le rendement grâce à plusieurs initiatives heureuses de diminution des coûts et par le fait que la Direction ait réussi à maintenir la qualité des services administratifs tout en réduisant son personnel de façon importante.

On a terminé le déménagement de l'administration centrale des bureaux d'Ottawa aux Terrasses de la Chaudière à Hull, un immeuble de 22 étages; l'installation du personnel de l'administration centrale dans ces nouveaux locaux a été menée à bien.

Vérification interne

La Division de la vérification interne a terminé avec succès un programme plutôt chargé de vérifications financières et opérationnelles. Le Comité de gestion du Ministère a pris plusieurs décisions au cours de l'année 1978-1979 afin d'élargir la portée des vérifications ainsi que des études et d'accroître les responsabilités qui en découlent.

Génie et architecture

La Direction générale du génie et de l'architecture du Ministère est chargée de la planification, de la conception, de l'acquisition et de l'exploitation technique des immeubles ainsi que d'autres biens, de l'attribution des marchés et de l'élaboration des orientations, des normes, des lignes directrices de même que des systèmes qui s'y rattachent. Il incombe en outre à la Direction générale de représenter le Ministère au sein de plusieurs comités et groupes de travail internationaux, nationaux et interministériels.

En 1978-1979, le Ministère a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de plus de 235 millions de dollars; le Ministère s'occupe également de l'entretien permanent de ses biens, actuellement évalués à environ 5,5 milliards de dollars.

En plus de ces programmes, la Direction générale du génie et de l'architecture a mis en application un plan de travail triennal, dont les principales activités, en 1978-1979, ont été les suivantes :

- élaboration de quelque 200 lignes directrices et normes techniques et de plus de 300 plans et devis directeurs destinés à accroître l'efficacité de la gestion des biens matériels du Ministère;
- conception d'un système de gestion de l'entretien relié à toutes les activités importantes dans ce domaine;
- préparation d'un répertoire des biens du Ministère;
- établissement d'une base de données servant aux prévisions des coûts de construction;
- élaboration d'un système pour la gestion et la vérification de la mise en oeuvre des projets d'immobilisations;
- mise sur pied d'un programme de formation technique à l'intention de tous les employés de la Direction générale;
- création d'un programme d'étude et d'évaluation fonctionnelles des biens matériels du Ministère; et
- coordination ministérielle de l'économie de l'énergie, de la conversion au système métrique et de la planification d'urgence.

Comptabilité du Ministère

Il appartient à la Direction des opérations comptables du Ministère de mettre au point des systèmes, des lignes de conduite ainsi que des méthodes comptables et de fournir des services de comptabilité dans tout le Ministère.

Le 1er avril 1978, la Direction des opérations comptables du Ministère, de concert avec la Division de la planification et de l'analyse des ressources, a mis en oeuvre le Système de contrôle budgétaire élaboré en 1977 par un groupe de travail à titre de partie intégrante de l'engagement pris par le Ministère, auprès des comités parlementaires et des organismes centraux, d'instaurer un système financier qui assurerait l'intégrité fiscale grâce à des contrôles financiers.

On a préparé, au cours de l'année, des plans visant à mettre en valeur le Système de contrôle budgétaire en avril 1979 ainsi que le système de comptabilité des dépenses qui permettra de régler et de surveiller les dépenses plus en détail. Le Système de contrôle budgétaire a d'abord été pensé pour aider les gestionnaires et les agents des finances à prendre des décisions quotidiennes concernant le contrôle global des budgets qui leur sont affectés, au moyen de rapports de gestion réguliers donnant l'état de leurs dépenses, de leurs revenus, de leur actif, de leur passif et de leurs prêts.

Planification et analyse des ressources

Les réalisations de la Division de l'analyse et de la planification des ressources au cours de l'année ont surtout porté sur deux domaines importants : l'amélioration de la gestion financière et la gestion financière courante.

Au début de l'année 1978-1979, la Division a aidé le personnel du Programme et des régions à mettre en oeuvre un système de contrôle budgétaire élaboré l'année précédente. On a publié et distribué à tous les gestionnaires du Ministère une brochure décrivant la façon de se servir du nouveau système.

On a mis au point des modifications destinées à simplifier la capacité de contrôle budgétaire du système; celles-ci devraient être appliquées en 1979-1980. Lors de sessions, on a expliqué à tous les gestionnaires des centres de responsabilité ces modifications et leurs répercussions.

On a instauré ou revu certains systèmes financiers afin d'améliorer l'ensemble des responsabilités dans les domaines suivants :

- l'affectation et la surveillance des années-personne;
- les répercussions de l'inflation sur l'ensemble des besoins en matière de ressources; et
- l'intégration des activités de planification opérationnelles au cycle budgétaire.

Quelque 750 présentations au Conseil du Trésor et décrets en conseil ont été examinés et des observations ou des recommandations pour une centaine de ces documents ont ensuite été formulées.

Personnel

Conformément aux priorités du Ministère, la Direction générale du personnel a affecté une importante partie de ses ressources humaines disponibles aux services de formation et d'orientation des employés, ainsi qu'à l'élaboration d'un programme pour les groupes minoritaires.

Un programme de formation entre cultures a été créé pour développer les dispositions et les connaissances des employés du Ministère dans des domaines comme l'histoire et la culture autochtones, la gestion et le travail dans un milieu multiculturel, ainsi que pour familiariser les nouveaux employés autochtones au travail au sein du gouvernement. La première partie de ce programme traitant de l'histoire, de la culture et des valeurs autochtones a été préparée et mise à l'essai au cours de l'année et sera prête à être étendue à tout le Ministère en 1980.

On a élaboré, en accord avec le Conseil du Trésor et les unités de négociation concernées, un service d'orientation pour les employés. Celui-ci sera accessible, à l'échelle du pays, à tous les employés du Ministère qui veulent obtenir des conseils et de l'aide pour résoudre des problèmes relatifs à leur rendement au travail. On a également ouvert à l'administration centrale un centre d'information des employés pour leur fournir des renseignements sur le plan professionnel.

On a accordé plus d'importance à accroître la participation et la contribution des Autochtones, des femmes et des francophones au sein du Ministère. Des plans d'action spéciaux ont été dressés pour chacun de ces groupes afin d'assurer l'engagement de tous les directeurs et leur participation aux objectifs de ces programmes. Le Ministère a établi qu'au moins un p. 100 de toutes les années-personne seraient utilisées exclusivement à intensifier le recrutement des Autochtones au Ministère.

Parmi les autres projets d'envergure réalisés au cours de l'année, mentionnons le renforcement de l'autorité de la Direction quant au personnel, à la vérification et à l'évaluation. Celle-ci a mis en oeuvre un programme complet de vérification des fonctions du personnel des régions et de l'administration centrale; elle a également assuré la coordination de ce programme pour venir en aide aux employés excédentaires touchés par le programme de restrictions du gouvernement en 1978-1979.

Politique générale

Le Groupe chargé de la politique générale a été créé en 1972 pour conseiller le Ministre, le Sous-ministre et les autres hauts fonctionnaires en matière d'orientation ministérielle. Puisque le Ministère administre des Programmes distincts qui se recoupent, et le Bureau des revendications des Autochtones, le Groupe chargé de la politique générale aide à assurer que les diverses orientations générales des Programmes s'équilibrent et correspondent aux priorités générales du gouvernement.

Sous la direction de son propre sous-ministre adjoint, le Groupe élabore et analyse une politique, conseille le Sous-ministre et les hauts fonctionnaires du Ministère sur les questions majeures et s'assure que les lignes de conduite sont préparées en conformité avec les priorités du gouvernement, les objectifs ministériels et les besoins du public. Le Groupe est l'agent de liaison entre le Parlement, le public et la haute direction du Ministère.

A l'automne 1978, le Groupe chargé de la politique générale a été élargi afin de comprendre les relations parlementaires, les communications et le secrétariat du Ministère.

La Division des relations parlementaires conseille et informe le Ministre et la haute direction sur les activités, les lignes de conduite et les exigences parlementaires touchant le Ministère. Le secrétariat du Ministère répond par écrit aux lettres adressées au Ministre et qui traitent des orientations et des programmes du Ministère.

La Direction des communications veille à ce que les programmes et les principes directeurs du Ministère soient convenablement expliqués au public, aux média et aux autres organismes gouvernementaux.

Le Groupe chargé de la politique générale s'occupe non seulement de répondre aux questions, mais également de fournir des renseignements au public, au Parlement, aux média, aux autres niveaux de gouvernement et à la haute direction du Ministère, et ce, en accord avec la politique du Ministère voulant qu'on encourage pleinement la consultation publique.

Programme de l'Administration

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1978-1979 (en milliers de dollars).

Par crédit	...
Dépenses de fonctionnement	23 477
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - traitement et indemnité d'automobile	22
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 083
Total	25 582
Recettes	16 314
Par activité	Dépenses de fonctionnement
Direction	2 628
Services consultatifs	12 992
Services techniques, d'architecture et de génie	6 463
Négociations des revendications	1 416
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 083
Total	25 582
Répartition des dépenses du Programme	...
Salaires	19 371
Frais généraux de fonctionnement	4 609
Dépenses en immobilisations	221
Contributions	1 381
Total	25 582

Résumé financier

Dépenses et recettes budgétaires	1977-1978	1978-1979	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	21 992	23 477	1 485
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - traitement et indemnité d'automobile	22	22	-
Contributions aux régimes de prestations des employés	1 969	2 083	114
Recettes	18 831 *	16 314 *	(2 517)

[* Y compris les recettes provenant de la Commission d'énergie du Nord canadien aux montants de \$18 796 pour l'année 1977-1978 et de \$16 301 pour l'année 1978-1979.]

Programme de l'Administration

Subventions, contributions et autres paiements de transfert, par activité, pour l'année financière 1978-1979 (en milliers de dollars).

Contributions	...
Direction	...
Contributions aux Métis et aux Indiens de fait aux fins de recherches sur les revendications	1 381
Contributions totales	1 381

Bureaux régionaux

Parcs Canada

Atlantique

Propriétés historiques

Rue Upper Water

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1S9

Québec 1141, Route de l'Église

Boîte postale 10275

Ste-Foy (Québec) G1V 4H5

Ontario 132, 2e Rue, Est

Boîte postale 1359

Cornwall (Ontario) K6H 5V4

Prairies 114, rue Garry

Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1

Ouest 134, 11e Avenue, Sud-Est

Calgary (Alberta) T2G 0X5

Bureau du canal Trent-Severn

Boîte postale 567

Peterborough (Ontario) K9J 6Z6

Bureau du canal Rideau 12, avenue Maple, Nord

Smiths Falls (Ontario) K7A 1ZS

Canaux des rivières Richelieu et des Outaouais 1369, rue Bourgogne

Boîte postale 237

Chambly (Québec) J3L 1Y4

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Canal Sault-Sainte-Marie

Sault-Sainte-Marie (Ontario) P6A 1P0

Bureau du canal St. Peters

Boîte postale 8

St-Pierre (Nouvelle-Écosse) B0E 3B0

Affaires indiennes et inuit

Territoires du Nord-Ouest 5110A, 50e Avenue 3e étage, édifice Gallery

Boîte postale 2760

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1H0

Yukon

Boîte postale 4100

Whitehorse (Yukon) Y1A 3S9

Colombie-Britannique

Pacific Centre Limited 700, rue Georgia, Ouest

Boîte postale 10061

Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1C1

Alberta 9942, 108e Rue

Edmonton (Alberta) T5K 2J5

Saskatchewan 2332, 11e Avenue

Regina (Saskatchewan) S4P 2G7

Manitoba 275, avenue Portage

Pièce 1100

Winnipeg (Manitoba) R3B 3A3

Ontario 55, avenue St. Clair, Est 5e étage

Toronto (Ontario) M4T 2P8

Québec

Boîte postale 8300

Ste-Foy (Québec) G1V 4C7

Maritimes 40, rue Havelock

Boîte postale 160

Amherst (Nouvelle-Écosse) B4H 3Z3

Ressources minérales des Indiens

Alberta

Hydrocarbures 112, 11e Avenue, Sud-Est

Calgary (Alberta) T2G 0X5

Ontario

Mines 1, rue Front, Ouest

Pièce 402

Toronto (Ontario) M5J 1A4

Affaires du Nord

Territoires du Nord-Ouest

Boîte postale 1500

Yellowknife (territoires du Nord-Ouest) X0E 1H0

Yukon 200, chemin Range

Whitehorse (Yukon) Y1A 3V1

Direction du génie et de l'architecture

9925, 109e Rue

Pièce 220

Edmonton (Alberta) T5K 2J8

Bureaux régionaux

Parcs Canada

Atlantique

Propriétés historiques

Rue Upper Water

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1S9

Québec 1141, Route de l'Église

Boîte postale 10275

Ste-Foy (Québec) G1V 4H5

Ontario 132, 2e Rue, Est

Boîte postale 1359

Cornwall (Ontario) K6H 5V4

Prairies 114, rue Garry

Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1

Ouest 134, 11e Avenue, Sud-Est
Calgary (Alberta) T2G 0X5
Bureau du canal Trent-Severn
Boîte postale 567
Peterborough (Ontario) K9J 6Z6
Bureau du canal Rideau 12, avenue Maple, Nord
Smiths Falls (Ontario) K7A 1ZS
Canaux des rivières Richelieu et des Outaouais 1369, rue Bourgogne
Boîte postale 237
Chambly (Québec) J3L 1Y4
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent
Canal Sault-Sainte-Marie
Sault-Sainte-Marie (Ontario) P6A 1P0
Bureau du canal St. Peters
Boîte postale 8
St-Pierre (Nouvelle-Écosse) B0E 3B0
Affaires indiennes et inuit
Territoires du Nord-Ouest 5110A, 50e Avenue 3e étage, édifice Gallery
Boîte postale 2760
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1H0
Yukon
Boîte postale 4100
Whitehorse (Yukon) Y1A 3S9